

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT de TARN-ET-GARONNE
ARRONDISSEMENT de CASTELSARRASIN

COMMUNE de : VALENCE D'AGEN

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le 29 MARS à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de VALENCE D'AGEN, légalement convoqué par courrier en date du 19 mars 2021 et par voie électronique s'est réuni à la salle du conseil communautaire de la Communauté de Communes des Deux Rives, afin de respecter les règles sanitaires en vigueur dans le cadre de la lutte contre la propagation du covid-19, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Maire de VALENCE D'AGEN.

Etaient présents :

Monsieur GROUSSOU Bernard, Madame PÈRE Catherine, Monsieur ZANIN Daniel, Monsieur LOPES Ernest, Madame BRU Laetitia, Monsieur GIL Philippe, Madame PRADELLE Magali, Monsieur GAYRAL Michel, Madame BAYLET Victoria, Monsieur CESSAC Guillaume, Madame DUCASSE Marie-Noëlle, Monsieur ROBERT Didier, Madame MARTINS Elisabeth, Monsieur DELBECQUE Patrick, Madame DUEZ Catherine, Monsieur BUISSON Jean-Luc, Madame CHARPENTIER Stéphanie, Monsieur THOMAS Bernard, Madame ORLANDI Claudine, Monsieur DINIZ Jean-Luc, Madame DUBOIS Corinne, Monsieur TOURNÉ Jacques, Madame DARPARENS-GOUIFFES Valérie, Madame BORDIER Sandrine, Monsieur ZMUDA Patrick, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents :

Madame Christiane LE CORRE a donné pouvoir à Madame Catherine PÈRE
Madame Francine LAROUSSINIE a donné pouvoir à Madame Magali PRADELLE
Monsieur DELORD Frédéric

Les Conseillers Municipaux présents représentant la majorité des membres en exercice ont procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation de Madame CHARPENTIER Stéphanie pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 8 mars 2021 a été lu et adopté à l'unanimité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

DELIBERATION N°2021-03-01-01**OBJET : ADOPTION DES DECISIONS MUNICIPALES**

Monsieur le Maire rappelle que par délibérations en date du 23 mai 2020, le Conseil Municipal lui a délégué un certain nombre d'attributions.

Conformément à l'Article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil doit être informé des décisions prises.

Le Conseil Municipal,
Où, l'exposé de Monsieur le Maire,
VU le code des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-22,

PREND acte des décisions municipales suivantes :

DECISION MUNICIPALE N°11/2021

OBJET : Renouvellement de l'adhésion sur le Budget « Animations, culture, évènementiel
Valence » de l'Agence pour le Développement Régional du Cinéma (ADRC)

La cotisation a été renouvelée à l'Agence pour le Développement Régional du Cinéma (ADRC), sise 16 rue d'Ouessant, 75015 PARIS pour un montant de 140,00 euros sur le budget « Animations, culture, évènementiel Valence » pour l'année 2021.

DECISION MUNICIPALE N°12/2021

OBJET : Contrat de location avec la Société J.D.C SA

VU la nécessité de souscrire un contrat pour la location d'un matériel qui permettra d'encaisser des recettes par carte bancaire au camping municipal,

La société JDC SA, sise Parc de Chavailles II, 4 rue Christian Franceries, 33520 BRUGES, a été désignée en vue de la location d'un matériel INGENICO MOVE 5000 3G qui sera installé au Camping municipal Val de Garonne, Route des Charretiers à Valence d'Agen, matériel fourni par la Société JDC SA.

Le loyer mensuel, payable d'avance, est fixé à 30,00 euros HT (maintenance incluse) soit 36,00 euros TTC pour le matériel INGENICO MOVE 5000 3G.

Le montant du forfait frais de dossier (initialisation, livraison et formation) est fixé à : 10,00 euros HT.

Un carton de 20 bobines thermiques pour TPE : 13,00 euros HT pour un total de 39,00 euros HT, soit 58,80 euros TTC.

La durée du contrat est de 48 mois à compter de la livraison du matériel. A la fin de la location, la restitution du matériel aura lieu au siège social du fournisseur, aux frais du locataire.

2021-03-01-01

- 3 -

DECISION MUNICIPALE N°13/2021

OBJET : Avenant n°3 - Marché de transports scolaires intra-urbains de la commune de Valence d'Agen 2020-2021 – LOT n°2 (circuit 2 – Centre-Ville et secteur SUD) et LOT n°3 (lycée sortie 18 heures)

Vu les décisions municipales n°28/2020, 29/2020, 03/2021 et 06/2021,

Considérant qu'il y a lieu de sous-traiter pour une durée définie les services de transports scolaires intra-urbains des lots 2 et lot 3 suite à la non réception de la licence de transports, délivrée par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Occitanie (DREAL), au titulaire dans le cadre des marchés cités en objet,

Considérant que cette sous-traitance ne bouleverse pas substantiellement l'économie générale du marché,

Un avenant de sous-traitance a été établi pour assurer le service des transports scolaires intra-urbains pour la commune de Valence d'Agen, avec la société Valence Tourisme, sise 1104 rue du 11 Novembre, BP 90, 82400 VALENCE D'AGEN, en lieu et place des Transports Mathieu, sise 2 avenue Saturne, 82400 VALENCE D'AGEN, titulaire des marchés cités en objet pour :

- Le LOT n°2 (circuit 2 – Centre-Ville et secteur SUD)
- Le LOT n°3 (lycée sortie 18 heures)

La durée de la sous-traitance est limitée : du lundi 01 Mars au 19 mars 2021 (inclus), soit 15 jours de fonctionnement.

Le montant de cette sous-traitance est identique au prix du marché du titulaire soit :

- Lot 2 – circuit 2 : 120,00 HT/jour de fonctionnement x 15 jours : 1 800 € HT, soit 1 980,00 € TTC
- Lot 3 – circuit 3 : 50,00 € HT/jour de fonctionnement x 6 jours : 300,00 € HT, soit 330,00 € TTC.

La facture devra être transmise directement au pouvoir adjudicateur.

DECISION MUNICIPALE N°14/2021

OBJET : Avenant n° 1 - Transfert partiel de l'accord-cadre relatif à la réalisation du diagnostic du système assainissement de la commune de Valence d'Agen

VU le vote du budget en date du 29 avril 2020,

VU la décision municipale n°32/2020 en date du 07 octobre 2020, approuvant l'accord-cadre susvisé,

VU le transfert de compétence en matière d'assainissement collectif des eaux usées à la Communauté de Communes des Deux Rives, à compter du 1er janvier 2021,

2021-03-01-01

- 4 -

Du transfert partiel de l'accord-cadre, en vue de la réalisation du diagnostic assainissement par la passation d'un avenant tripartite, signé par le pouvoir adjudicateur actuel, la commune, le pouvoir adjudicateur futur, la Communauté de Communes des Deux Rives et l'entreprise titulaire du marché.

La Communauté de Communes des Deux Rives se substituera à la commune de Valence d'Agen en ce qui concerne l'accord-cadre susvisé, uniquement pour les phases 1, 2 et 3 relatives aux systèmes assainissement eaux usées collectif.

La commune de Valence d'Agen reste compétente pour la phase 4 relative au diagnostic du réseau eaux pluviales.

Fait et délibéré en Mairie,
les jours, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait conforme,
Valence d'Agen, le 31 mars 2021

Le Maire,



Jean-Michel BAYLET

DELIBERATION N°2021-03-02-02**OBJET : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020 - COMMUNE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31,
Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal,

Après vous avoir présenté les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes des tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a précédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'il n'y a aucune observation à formuler,

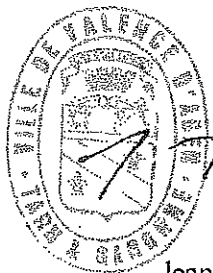
- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- DECIDE d'APPROUVER le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 du budget principal, par le Receveur, dont les écritures sont conformes au compte administratif de la commune pour le même exercice,

- DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré en Mairie,
les jours, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait conforme,
Valence d'Agen, le 31 mars 2021

Le Maire,



Jean-Michel BAYLET

DELIBERATION N°2021-03-03-03**OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - COMMUNE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-14 et L.2121-31,

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Madame Catherine PERE, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur le Maire,

Considérant que le compte de gestion est conforme au compte administratif,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - COMMUNE DE VALENCE				
Libellés	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés N-1		1 062 596,61 €	464 558,45 €	
Opérations de l'exercice	6 105 275,24 €	7 034 690,85 €	1 606 771,14 €	1 304 209,62 €
Résultats de l'exercice		929 415,61 €	302 661,62 €	
Résultats de clôture		1 992 012,22 €	767 119,97 €	
Reste à réaliser			480 935,00 €	566 265,00 €
RESULTATS CUMULES		1 992 012,22 €	681 789,97 €	

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice de 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

La Commission Finances-Budget-Prospective financière, sous la présidence de Madame Catherine PERE, a émis un avis favorable le 18 mars 2021.

Madame la Présidente propose :

- d'ARRETER les résultats des différentes sections budgétaires,
- d'ADOPTER le Compte Administratif 2020,
- de RECONNAITRE la sincérité des restes à réaliser.

Le Conseil Municipal,
Où, l'exposé de Madame la Présidente,

2021-03-03-03

- 3 -

Après en avoir délibéré, 27 voix « pour » et 1 non participation au vote (M. le Maire),

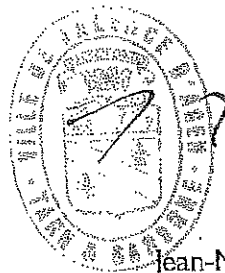
- DECIDE d'ARRETER les résultats des différentes sections budgétaires,

- DECIDE d'ADOPTER le Compte Administratif 2020,

- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

Fait et délibéré en Mairie,
les jours, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait conforme,
Valence d'Agen, le 31 mars 2021

Le Maire,



Jean-Michel BAYLET

DELIBERATION N°2021-03-04-04**OBJET : BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES 2020**

Conformément aux dispositions de l'article L.2241-1, alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le bilan des acquisitions et des cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants, par celle-ci ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année, à une délibération du conseil municipal.

Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune.

ACQUISITIONS	
1 – Acquisition de parcelles de terrains	
Nature – Localisation du bien	Terrains nus cadastrés AE1196 – AE1204 – AE1716 – AE 1717 AE1719 – AE1720, lieu-dit Pontus pour une surface totale de 1 205 m ²
Vendeur	Monsieur et Madame GAUDION Bernard – Annie
Acquéreur	Commune de VALENCE D'AGEN
Prix	46 000 € + frais d'acte 1 682,72 €
Date de l'acte	22 septembre 2020
Date de la délibération	10 juillet 2020
2 – Acquisition de parcelles de terrains	
Nature – Localisation du bien	Parcelles de terre cadastrées AH296 – AH 297, lieu-dit Lauriol Est pour une surface totale de 699 m ²
Vendeur	Monsieur Rémi MONTORIO
Acquéreur	Commune de VALENCE D'AGEN
Prix	10 500 € + frais d'acte 977,20 €
Date de l'acte	04 mai 2020
Date de la délibération	26 février 2020
3 – Acquisition d'un ensemble immobilier	
Nature – Localisation du bien	Ensemble immobilier à usage commercial et d'habitation élevé sur cave d'un rez-de-chaussée et de trois étages, cadastré AK529-AK530 pour une surface de 157 m ²
Vendeur	ETAT – AGRASC
Acquéreur	Commune de VALENCE D'AGEN
Prix	71 000 € + frais d'acte 2 027,05 €
Date de l'acte	26 octobre 2020
Date de la délibération	26 février 2020
CESSIONS A L'EURO SYMBOLIQUE	
Nature – Localisation du bien	Parcelle de terrain à usage de jardin public cadastrée AK1372, lieu-dit La Ville pour une surface de 5 599 m ²
Vendeur	Commune de VALENCE D'AGEN
Acquéreur	Communauté de Communes des Deux Rives
Prix	1 €
Date de l'acte	06 janvier 2020
Date de la délibération	13 mars 2019

2021-03-04-04

- 3 -

Monsieur le Maire propose :

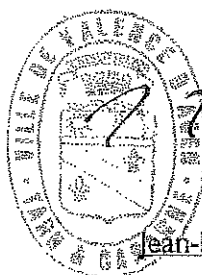
- d'APPROUVER le bilan annuel 2020 des acquisitions et cessions immobilières.

Le Conseil Municipal,
Où, l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- DECIDE d'APPROUVER le bilan annuel 2020 des acquisitions et cessions immobilières.

Fait et délibéré en Mairie,
les jours, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait conforme,
Valence d'Agen, le 31 mars 2021

Le Maire,



Jean-Michel BAYLET

DELIBERATION N°2021-03-05-05**OBJET : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020 - ASSAINISSEMENT**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31,
Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal,

Après vous avoir présenté les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes des tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a précédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'il n'y a aucune observation à formuler,

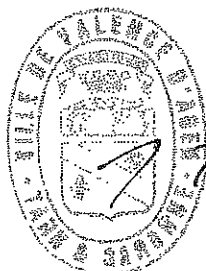
- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- DECIDE d'APPROUVER le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 du budget Assainissement, par le Receveur, dont les écritures sont conformes au compte administratif de l'assainissement pour le même exercice,

- DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré en Mairie,
les jours, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait conforme,
Valence d'Agen, le 31 mars 2021

Le Maire,




Jean-Michel BAYLET

DELIBERATION N°2021-03-06-06**OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - ASSAINISSEMENT**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-14 et L.2121-31,

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Madame Catherine PERE, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur le Maire,

Considérant que le compte de gestion est conforme au compte administratif,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - ASSAINISSEMENT				
Libellés	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés N-1	25 994,33 €			28 805,70 €
Opérations de l'exercice	376 686,91 €	405 639,95 €	219 914,83 €	258 142,42 €
Résultats de l'exercice		28 953,04 €		38 227,59 €
Résultats de clôture		2 958,71 €		67 033,29 €
Reste à réaliser			123 846,45 €	45 712,00 €
RESULTATS CUMULES		2 958,71 €	11 101,16 €	

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice de 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

La Commission Finances-Budget-Prospective financière, sous la présidence de Madame Catherine PERE, a émis un avis favorable le 18 mars 2021.

Madame la Présidente propose :

- d'ARRETER les résultats des différentes sections budgétaires,
- d'ADOPTER le Compte Administratif 2020,
- de RECONNAITRE la sincérité des restes à réaliser transférés à la Communauté de Communes des Deux Rives.

Le Conseil Municipal,
Oùï, l'exposé de Madame la Présidente,

AR PREFECTURE

082-218201861-20210329-2021_03_06-BF
Reçu le 06/04/2021

2021-03-06-06

- 3 -

Après en avoir délibéré, 27 voix « pour » et 1 non participation au vote (M. le Maire),

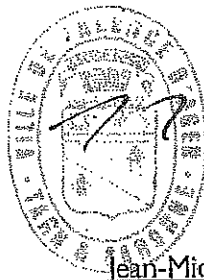
- **DECIDE d'ARRETER** les résultats des différentes sections budgétaires,

- **DECIDE d'ADOPTER** le *Compte Administratif 2020*,

- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser transférés à la Communauté de Communes des Deux Rives.

Fait et délibéré en Mairie,
les jours, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait conforme,
Valence d'Agen, le 31 mars 2021

Le Maire,



Jean-Michel BAYLET

DELIBERATION N°2021-03-07-07**OBJET : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020 - TOURISME**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31,
Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal,

Après vous avoir présenté les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes des tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a précédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'il n'y a aucune observation à formuler,

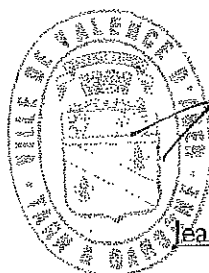
- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- DECIDE d'APPROUVER le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 du budget Tourisme, par le Receveur, dont les écritures sont conformes au compte administratif de Tourisme pour le même exercice,

- DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré en Mairie,
les jours, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait conforme,
Valence d'Agen, le 31 mars 2021

Le Maire,




Jean-Michel BAYLET

DELIBERATION N°2021-03-08-08**OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - TOURISME**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-14 et L.2121-31,

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Madame Catherine PERE, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur le Maire,

Considérant que le compte de gestion est conforme au compte administratif,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - TOURISME				
Libellés	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés N-1	27 359,09 €		3 037,92 €	
Opérations de l'exercice	77 800,70 €	57 490,20 €	20 863,94 €	14 829,54 €
Résultats de l'exercice	20 310,50 €		6 034,40 €	
Résultats de clôture	47 669,59 €		9 072,32 €	
Reste à réaliser			- €	- €
RESULTATS CUMULES	47 669,59 €		9 072,32 €	

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice de 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

La Commission Finances-Budget-Prospective financière, sous la présidence de Madame Catherine PERE, a émis un avis favorable le 18 mars 2021.

Madame la Présidente propose :

- d'ARRETER les résultats des différentes sections budgétaires,
- d'ADOPTER le Compte Administratif 2020.

Le Conseil Municipal,

AR PREFECTURE

082-218201861-20210329-2021_03_08_08-BF

Reçu le 08/04/2021

2021-03-08-08

- 3 -

Où, l'exposé de Madame la Présidente

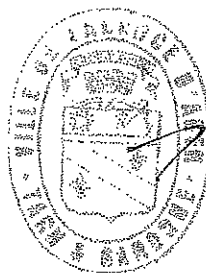
Après en avoir délibéré, 27 voix « pour » et 1 non participation au vote (M. le Maire),

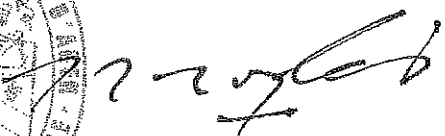
- **DECIDE d'ARRETER** les résultats des différentes sections budgétaires,

- **DECIDE d'ADOPTER** le Compte Administratif 2020.

Fait et délibéré en Mairie,
les jours, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait conforme,
Valence d'Agen, le 31 mars 2021

Le Maire,




Jean-Michel BAYLET

DELIBERATION N°2021-03-09-09**OBJET : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020 - « ANIMATIONS, CULTURE, EVENEMENTIELS VALENCE »**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31,
Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal,

Après vous avoir présenté les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes des tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a précédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'il n'y a aucune observation à formuler,

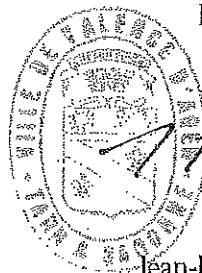
- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- DECIDE d'APPROUVER le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 du budget « Animation, Culture, Événementiel Valence », par le Receveur, dont les écritures sont conformes au compte administratif,

- DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré en Mairie,
les jours, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait conforme,
Valence d'Agen, le 31 mars 2021

Le Maire,




Jean-Michel BAYLET

DELIBERATION N°2021-03-10-10**OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – « ANIMATIONS, CULTURE, EVENEMENTIEL VALENCE »**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-14 et L.2121-31,

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Madame Catherine PERE, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur le Maire,

Considérant que le compte de gestion est conforme au compte administratif,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - ANIMATIONS, CULTURE, EVENEMENTIEL				
Libellés	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés N-1		22 629,59 €	22 242,65 €	
Opérations de l'exercice	262 808,77 €	288 374,91 €	20 426,99 €	31 612,38 €
Résultats de l'exercice		25 566,14 €		11 186,39 €
Résultats de clôture		48 195,73 €	11 056,26 €	
Reste à réaliser			- €	- €
RESULTATS CUMULES		48 195,73 €	11 056,26 €	

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice de 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

La Commission Finances-Budget-Pro prospective financière, sous la présidence de Madame Catherine PERE, a émis un avis favorable le 18 mars 2021.

Madame la Présidente propose :

- d'ARRETER les résultats des différentes sections budgétaires,
- d'ADOPTER le Compte Administratif 2020.

AR PREFECTURE

052-218201861-20210329-2021_03_10_10-BF
Reçu le 06/04/2021

2021-03-10-10

- 3 -

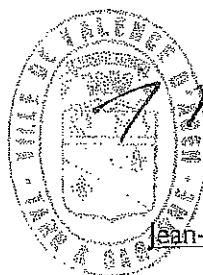
Le Conseil Municipal,
Oui, l'exposé de Madame la Présidente
Après en avoir délibéré, 27 voix « pour » et 1 non participation au vote (M. le Maire),

- DECIDE d'ARRETER les résultats des différentes sections budgétaires,

- DECIDE d'ADOPTER le Compte Administratif 2020.

Fait et délibéré en Mairie,
les jours, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait conforme,
Valence d'Agen, le 31 mars 2021

Le Maire,



Jean-Michel BAYLET

DELIBERATION N°2021-03-11-11**OBJET : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2020 – COMMUNE**

Vu le code général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2311-5, R.2311-11 à R.2311-13,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Considérant qu'après avoir approuvé le compte administratif 2020 de la Commune, il convient de statuer sur l'affectation du résultat,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 929 415,61 €
- Un excédent reporté de : 1 062 596,61 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 1 992 012,22 €

- Un déficit cumulé d'investissement de : 767 119,97 €
- Un excédent de financement des restes à réaliser de : 85 330,00 €

Soit un besoin de financement d'investissement de : 681 789,97 €

La Commission Finances-Budget-Prospective financière, sous la présidence de Madame Catherine PERE, a émis un avis favorable le 18 mars 2021.

Monsieur le Maire propose :

- d'AFFECTER le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 comme suit :

Excédent de fonctionnement capitalisé (1068) : 681 789,97 €

Résultat reporté en fonctionnement (002) : 1 310 222,25 €

Résultat d'investissement reporté (001) – Dépenses : 767 119,97 €

Le Conseil Municipal,
Où, l'exposé de Monsieur le Maire,

2021-03-11-11

- 3 -

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- DECIDE d'AFFECTER le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 comme suit :

Excédent de fonctionnement capitalisé (1068) :	681 789,97 €
Résultat reporté en fonctionnement (002) :	1 310 222,25 €
Résultat d'investissement reporté (001) -- Dépenses :	767 119,97 €

Fait et délibéré en Mairie,
les jours, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait conforme,
Valence d'Agen, le 31 mars 2021

Le Maire,


Jean-Michel BAYLET

DELIBERATION N°2021-03-12-12**OBJET : BUDGET PRIMITIF 2021 – COMMUNE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants, L.2311-1 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

La Commission Finances-Budget-Prospective financière, sous la présidence de Madame Catherine PERE, a émis un avis favorable le 18 mars 2021.

Monsieur le Maire propose :

- D'ADOPTER le budget primitif COMMUNAL équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

FONCTIONNEMENT		
	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	6 694 359,25	6 931 561,00
Opérations d'ordre	1 550 724,00	3 300,00
Résultat reporté		1 310 222,25
Total	8 245 083,25	8 245 083,25
INVESTISSEMENT		
	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	3 058 424,00	2 192 789,97
Opérations d'ordre	18 300,00	1 565 724,00
Restes à réaliser	480 935,00	566 265,00
Résultat reporté	767 119,97	
Total	4 324 778,97	4 324 778,97

Le vote est effectué au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

- de lui DONNER délégation afin de notifier à Madame la Sous-Préfète et au Comptable Public l'ensemble des pièces, dans les délais fixés par les lois et règlements en vigueur.

Le Conseil Municipal,

Oùï, l'exposé de Monsieur le Maire,

2021-03-12-12

- 3 -

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- DECIDE D'ADOPTER le budget primitif COMMUNAL équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

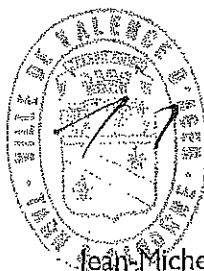
FONCTIONNEMENT		
	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	6 694 359,25	6 931 561,00
Opérations d'ordre	1 550 724,00	3 300,00
Résultat reporté		1 310 222,25
Total	8 245 083,25	8 245 083,25
INVESTISSEMENT		
	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	3 058 424,00	2 192 789,97
Opérations d'ordre	18 300,00	1 565 724,00
Restes à réaliser	480 935,00	566 265,00
Résultat reporté	767 119,97	
Total	4 324 778,97	4 324 778,97

Le vote est effectué au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

- DECIDE de DONNER à Monsieur le Maire délégation afin de notifier à Madame la Sous-Préfète et au Comptable Public l'ensemble des pièces, dans les délais fixés par les lois et règlements en vigueur.

Fait et délibéré en Mairie,
les jours, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait conforme,
Valence d'Agen, le 31 mars 2021

Le Maire,



Jean-Michel BAYLET

DELIBERATION N°2021-03-13-13**OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION**

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants, et 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

Vu la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances 2020, et notamment son article 16,

Vu la délibération de ce jour approuvant le budget primitif 2021 fixant notamment le montant à atteindre du produit de fiscalité directe locale pour assurer l'équilibre,

Considérant qu'il vous est suggéré de reconduire les taux municipaux en vigueur,

La Commission Finances-Budget-Pro prospective financière, sous la présidence de Madame Catherine PERE, a émis un avis favorable le 18 mars 2021.

Monsieur le Maire propose :

- de DECIDER de fixer, pour 2021, les taux d'imposition suivants :

38,90 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties (9,97% ancien taux communal + 28,93 % ancien taux départemental),
44,93 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties,
10,22 % pour la cotisation foncière des entreprises

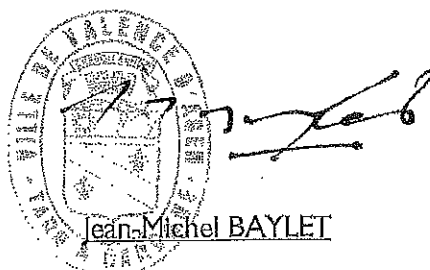
Le Conseil Municipal,
Où, l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- DECIDE de fixer, pour 2021, les taux d'imposition suivants :

38,90 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties (9,97% ancien taux communal + 28,93 % ancien taux départemental),
44,93 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties,
10,22 % pour la cotisation foncière des entreprises

Fait et délibéré en Mairie,
les jours, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait conforme,
Valence d'Agen, le 31 mars 2021

Le Maire,



Jean-Michel BAYLET

DELIBERATION N°2021-03-14-14**OBJET : MODIFICATION AUTORISATIONS DE PROGRAMME – CRÉDITS DE PAIEMENT**

Vu le décret n°97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2311-3,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Considérant qu'il convient de procéder à la modification des autorisations de programme existantes et d'en créer une nouvelle pour l'aménagement du jardin de Pontus,

Monsieur le Maire propose :

- d'APPROUVER les modifications apportées aux autorisations de programme en cours, comme suit :

AP 2014-01 Aménagement de la Place Jean-Baptiste Chaumeil et de ses abords

Montant de l'Autorisation de Programme			Montant des Crédits de Paiement			
Pour mémoire AP votée (y compris ajustement)	Révision de l'exercice 2021	Total cumulé	CP antérieurs (réalisations cumulées)	CP 2021	CP 2022	Reste à financer
2 280 000,00	-	2 280 000,00	1 818 569,70	6 000,00	240 000,00	215 430,30

AP 2017-01 Réhabilitation de la Halle Jean Baylet

Montant de l'Autorisation de Programme			Montant des Crédits de Paiement			
Montant de l'AP	Révision de l'exercice 2021	Total cumulé	CP antérieurs (réalisations cumulées)	CP 2021	CP 2022	Reste à financer
1 167 936,98	10 279,36	1 178 216,34	1 168 216,34	10 000,00	-	-

- de CREER une nouvelle autorisation de programme pour l'aménagement du Jardin de Pontus,

AP 2021-01 Aménagement du jardin de Pontus

Montant de l'Autorisation de Programme			Montant des Crédits de Paiement			
Montant de l'AP	Révision de l'exercice 2021	Total cumulé	CP antérieurs (réalisations cumulées)	CP 2021	CP 2022	Reste à financer
510 000,00	-	510 000,00	-	430 000,00	80 000,00	-

- d'ACTER l'ensemble des crédits de paiement ouverts pour ces opérations.

2021-03-14-14

- 3 -

Le Conseil Municipal,
Où, l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- DECIDE d'APPROUVER les modifications apportées aux autorisations de programme en cours, comme suit :

AP 2014-01 Aménagement de la Place Jean-Baptiste Chaumeil et de ses abords

Montant de l'Autorisation de Programme			Montant des Crédits de Paiement			
Pour mémoire AP votée (y compris ajustement)	Révision de l'exercice 2021	Total cumulé	CP antérieurs (réalisations cumulées)	CP 2021	CP 2022	Reste à financer
2 280 000,00	-	2 280 000,00	1 818 569,70	6 000,00	240 000,00	215 430,30

AP 2017-01 Réhabilitation de la Halle Jean Baylet

Montant de l'Autorisation de Programme			Montant des Crédits de Paiement			
Montant de l'AP	Révision de l'exercice 2021	Total cumulé	CP antérieurs (réalisations cumulées)	CP 2021	CP 2022	Reste à financer
1 167 936,98	10 279,36	1 178 216,34	1 168 216,34	10 000,00	-	-

- DECIDE de CREER une nouvelle autorisation de programme pour l'aménagement du Jardin de Pontus,

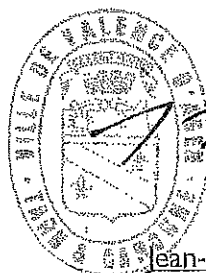
AP 2021-01 Aménagement du jardin de Pontus

Montant de l'Autorisation de Programme			Montant des Crédits de Paiement			
Montant de l'AP	Révision de l'exercice 2021	Total cumulé	CP antérieurs (réalisations cumulées)	CP 2021	CP 2022	Reste à financer
510 000,00	-	510 000,00	-	430 000,00	80 000,00	-

- DECIDE d'ACTER l'ensemble des crédits de paiement ouverts pour ces opérations.

Fait et délibéré en Mairie,
les jours, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait conforme,
Valence d'Agen, le 31 mars 2021

Le Maire,



[Signature]
Jean-Michel BAYLET

DELIBERATION N°2021-03-15-15**OBJET : REPRISE DES RÉSULTATS 2020 – TOURISME**

Vu le code général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2311-5, R.2311-11 à R.2311-13,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,

Considérant qu'après avoir approuvé le compte administratif 2020 du budget Tourisme il convient de statuer sur l'affectation du résultat,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un déficit de fonctionnement de : 20 310,50 €
 - Un déficit reporté de : 27 359,09 €
- Soit un déficit de fonctionnement cumulé de : 47 669,59 €
- Un déficit cumulé d'investissement de : 9 072,32 €

La Commission Finances-Budget-Pro prospective financière, sous la présidence de Madame Catherine PERE, a émis un avis favorable le 18 mars 2021.

Monsieur le Maire propose :

- De **REPRENDRE** les résultats de l'exercice 2020 comme suit :
- Résultat reporté en fonctionnement (002) – Dépenses : 47 669,59 €
Résultat d'investissement reporté (001) – Dépenses : 9 072,32 €

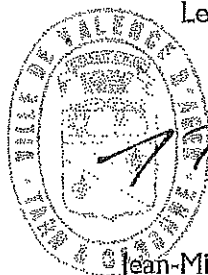
Le Conseil Municipal,
Où, l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité;

- DECIDE de REPRENDRE les résultats de l'exercice 2020 comme suit :

Résultat reporté en fonctionnement (002) – Dépenses : 47 669,59 €
Résultat d'investissement reporté (001) – Dépenses : 9 072,32 €

Fait et délibéré en Mairie,
les jours, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait conforme,
Valence d'Agen, le 31 mars 2021

Le Maire,



Jean-Michel BAYLET
Jean-Michel BAYLET

DELIBERATION N°2021-03-16-16**OBJET : BUDGET PRIMITIF 2021 - TOURISME**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants, L.2311-1 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,

La Commission Finances-Budget-Pro prospective financière, sous la présidence de Madame Catherine PERE, a émis un avis favorable le 18 mars 2021.

Monsieur le Maire propose :

- d'ADOPTER le budget primitif 2021 du TOURISME équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

FONCTIONNEMENT		
	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	68 395,00	137 871,91
Opérations d'ordre	21 807,32	0,00
Résultat reporté	47 669,59	
Total	137 871,91	137 871,91
INVESTISSEMENT		
	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	12 735,00	0,00
Opérations d'ordre	0,00	21 807,32
Restes à réaliser	0,00	
Résultat reporté	9 072,32	
Total	21 807,32	21 807,32

Le vote est effectué au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

- de lui DONNER délégation afin de notifier à Madame la Sous-Préfète et au Comptable Public l'ensemble des pièces, dans les délais fixés par les lois et règlements en vigueur.

Le Conseil Municipal,
Où, l'exposé de Monsieur le Maire,

2021-03-16-16

- 3 -

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- DECIDE d'ADOPTER le budget primitif 2021 du TOURISME équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

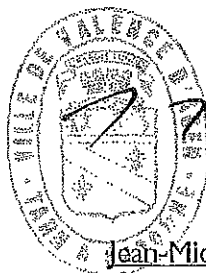
FONCTIONNEMENT		
	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	68 395,00	137 871,91
Opérations d'ordre	21 807,32	0,00
Résultat reporté	47 669,59	
Total	137 871,91	137 871,91
INVESTISSEMENT		
	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	12 735,00	0,00
Opérations d'ordre	0,00	21 807,32
Restes à réaliser	0,00	
Résultat reporté	9 072,32	
Total	21 807,32	21 807,32

Le vote est effectué au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

- DECIDE de DONNER à Monsieur le Maire délégation afin de notifier à Madame la Sous-Préfète et au Comptable Public l'ensemble des pièces, dans les délais fixés par les lois et règlements en vigueur.

Fait et délibéré en Mairie,
les jours, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait conforme,
Valence d'Agen, le 31 mars 2021

Le Maire,



Jean-Michel BAYLET

DELIBERATION N°2021-03-17-17**OBJET : AFFECTATION DES RÉSULTATS - « ANIMATIONS, CULTURE, EVENEMENTIEL »**

Vu le code général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2311-5, R.2311-11 à R.2311-13,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Considérant qu'après avoir approuvé le compte administratif 2020 du budget « Animations, culture, événementiel » il convient de statuer sur l'affectation du résultat,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 25 566,14 €
- Un excédent reporté de : 22 629,59 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 48 195,73 €

- Un déficit cumulé d'investissement de : 11 056,26 €

La Commission Finances-Budget-Pro prospective financière, sous la présidence de Madame Catherine PERE, a émis un avis favorable le 18 mars 2021.

Monsieur le Maire propose :

- d'AFFECTER le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 comme suit :

Excédent de fonctionnement capitalisé (1068) : 11 056,26 €

Résultat reporté en fonctionnement (002) : 37 139,47 €

Résultat d'investissement reporté (001) – Dépenses : 11 056,26 €

Le Conseil Municipal,

Où, l'exposé de Monsieur le Maire,

AR PREFECTURE

082-218201861-20210329-2021_03_17_17-DE
Reçu le 06/04/2021

2021-03-17-17

- 3 -

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- DECIDE d'AFFECTER le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 comme suit :

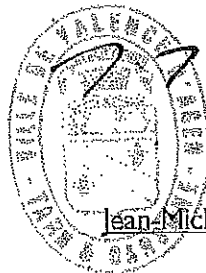
Excédent de fonctionnement capitalisé (1068) : 11 056,26 €

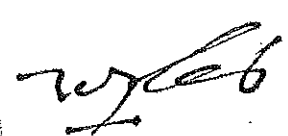
Résultat reporté en fonctionnement (002) : 37 139,47 €

Résultat d'investissement reporté (001) – Dépenses : 11 056,26 €

Fait et délibéré en Mairie,
les jours, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait conforme,
Valence d'Agen, le 31 mars 2021

Le Maire,




Jean-Michel BAYLET

DELIBERATION N°2021-03-18-18**OBJET : BUDGET PRIMITIF 2021 - « ANIMATIONS, CULTURE, EVENEMENTIEL »**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants, L.2311-1 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

La Commission Finances-Budget-Prospective financière, sous la présidence de Madame Catherine PERE, a émis un avis favorable le 18 mars 2021.

Monsieur le Maire propose :

- D'ADOPTER le budget primitif 2021 ANIMATIONS, CULTURE, EVENEMENTIEL équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

FONCTIONNEMENT		
	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	294 594,47	267 100,00
Opérations d'ordre	12 800,00	3 155,00
Résultat reporté		37 139,47
Total	307 394,47	307 394,47
INVESTISSEMENT		
	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	9 645,00	11 056,26
Opérations d'ordre	3 155,00	12 800,00
Restes à réaliser	0,00	0,00
Résultat reporté	11 056,26	
Total	23 856,26	23 856,26

Le vote est effectué au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

- de lui DONNER délégation afin de notifier à Madame la Sous-Préfète et au Comptable Public l'ensemble des pièces, dans les délais fixés par les lois et règlements en vigueur.

Le Conseil Municipal,

Où, l'exposé de Monsieur le Maire,

2021-03-18-18

- 3 -

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- DECIDE D'ADOPTER le budget primitif 2021 ANIMATIONS, CULTURE, EVENEMENTIEL équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

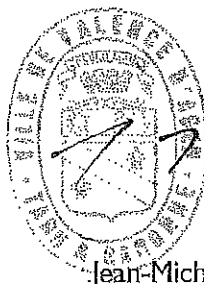
FONCTIONNEMENT		
	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	294 594,47	267 100,00
Opérations d'ordre	12 800,00	3 155,00
Résultat reporté		37 139,47
Total	307 394,47	307 394,47
INVESTISSEMENT		
	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	9 645,00	11 056,26
Opérations d'ordre	3 155,00	12 800,00
Restes à réaliser	0,00	0,00
Résultat reporté	11 056,26	
Total	23 856,26	23 856,26

Le vote est effectué au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

- DECIDE de DONNER à Monsieur le Maire délégation afin de notifier à Madame la Sous-Préfète et au Comptable Public l'ensemble des pièces, dans les délais fixés par les lois et règlements en vigueur.

Fait et délibéré en Mairie,
les jours, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait conforme,
Valence d'Agen, le 31 mars 2021

Le Maire,



Jean-Michel BAYLET

DELIBERATION N°2021-03-19-19**OBJET : SUBVENTION AU BUDGET « ANIMATIONS, CULTURE, EVENEMENTIEL VALENCE »**

Vu les délibérations des 04 mars 2014 et 21 mai 2014 portant création du budget « Animations, culture, évènementiel Valence »,
Vu la délibération en date du 25 juin 2014 précisant que ce budget dispose de l'autonomie financière,

Vu la délibération en date du 7 décembre 2020 acceptant le versement d'une avance de 30 000 euros à la subvention d'équilibre du budget principal au budget « Animations, culture, évènementiel Valence » dans l'attente du vote des budgets primitifs 2021,

Vu les budgets primitifs de la Commune et du budget « Animations, culture, évènementiel Valence », prévoyant une subvention d'équilibre d'un montant de 165 000 euros,

La Commission Finances-Budget-Prospective financière, sous la présidence de Madame Catherine PERE, a émis un avis favorable le 18 mars 2021.

Monsieur le Maire propose :

- d'ACCEPTER le versement d'une subvention d'équilibre du budget principal au budget « Animations, culture, évènementiel Valence » d'un montant maximum de 165 000 euros,
- de DIRE que le versement de cette subvention se fera au fur et à mesure des besoins.

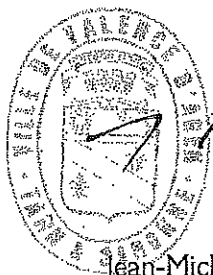
Le Conseil Municipal,
Où, l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- DECIDE d'ACCEPTER le versement d'une subvention d'équilibre du budget principal au budget « Animations, culture, évènementiel Valence » d'un montant maximum de 165 000 euros,

- DECIDE de DIRE que le versement de cette subvention se fera au fur et à mesure des besoins.

Fait et délibéré en Mairie,
les jours, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait conforme,
Valence d'Agen, le 31 mars 2021

Le Maire,



Jean-Michel BAYLET

DELIBERATION N°2021-03-20-20**OBJET : ADMISSION EN NON-VALEUR - COMMUNE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la demande d'admission en non-valeur présentée par Monsieur le Trésorier de Valence d'Agen concernant des titres de recettes afférents aux exercices 2018, 2019 et 2020 dont il n'a pas pu réaliser le recouvrement,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Finances-Budget-Prospective financière, sous la présidence de Madame Catherine PERE, 18 mars 2021,

Considérant que le montant de ces titres de recettes irrécouvrables s'élève à la somme de 5 950,92 € sur le budget principal, dont le détail figure ci-dessous :

Exercice	N° de pièce	Objet du titre	Reste à recouvrer	Motif
2018	T-411	Location salle Gipoulou	100,00 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-633	Frais inhumation	20,00 €	Seuil
2018	T-127 R-90 A-10	Cantine Périscolaire	40,50 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-127 R-90 A-15	Cantine Périscolaire	40,50 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-127 R-90 A-17	Cantine Périscolaire	2,70 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-127 R-90 A-18	Cantine Périscolaire	40,50 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-127 R-90 A-23	Cantine Périscolaire	40,50 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-127 R-90 A-34	Cantine Périscolaire	81,00 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-127 R-90 A-35	Cantine Périscolaire	81,00 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-127 R-90 A-42	Cantine Périscolaire	40,50 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-127 R-90 A-45	Cantine Périscolaire	116,10 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-127 R-90 A-5	Cantine Périscolaire	40,50 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-127 R-90 A-50	Cantine Périscolaire	40,50 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-127 R-90 A-53	Cantine Périscolaire	52,50 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-127 R-90 A-54	Cantine Périscolaire	121,50 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-127 R-90 A-63	Cantine Périscolaire	40,50 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-127 R-90 A-64	Cantine Périscolaire	81,00 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-127 R-90 A-73	Cantine Périscolaire	40,50 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-229 R-91 A-17	Cantine Périscolaire	35,10 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-229 R-91 A-19	Cantine Périscolaire	35,10 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-229 R-91 A-22	Cantine Périscolaire	35,10 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-229 R-91 A-28	Cantine Périscolaire	35,60 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-229 R-91 A-33	Cantine Périscolaire	70,20 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-229 R-91 A-36	Cantine Périscolaire	35,10 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-229 R-91 A-39	Cantine Périscolaire	35,10 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-229 R-91 A-42	Cantine Périscolaire	35,10 €	Combinaison infructueuse d'actes

Exercice	N° de pièce	Objet du titre	Reste à recouvrer	Motif
2018	T-229 R-91 A-47	Cantine Périscolaire	58,06 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-229 R-91 A-48	Cantine Périscolaire	7,95 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-229 R-91 A-5	Cantine Périscolaire	5,65 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-229 R-91 A-62	Cantine Périscolaire	16,20 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-229 R-91 A-68	Cantine Périscolaire	35,10 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-230 R-92 A-19	Cantine Périscolaire	37,80 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-230 R-92 A-21	Cantine Périscolaire	37,80 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-230 R-92 A-24	Cantine Périscolaire	37,80 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-230 R-92 A-31	Cantine Périscolaire	2,60 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-230 R-92 A-35	Cantine Périscolaire	75,60 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-230 R-92 A-36	Cantine Périscolaire	70,20 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-230 R-92 A-43	Cantine Périscolaire	37,80 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-230 R-92 A-47	Cantine Périscolaire	37,80 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-230 R-92 A-50	Cantine Périscolaire	37,80 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-230 R-92 A-53	Cantine Périscolaire	89,15 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-230 R-92 A-56	Cantine Périscolaire	113,40 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-230 R-92 A-57	Cantine Périscolaire	13,35 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-230 R-92 A-6	Cantine Périscolaire	37,80 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-230 R-92 A-63	Cantine Périscolaire	37,80 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-230 R-92 A-66	Cantine Périscolaire	21,60 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-230 R-92 A-75	Cantine Périscolaire	5,30 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-230 R-92 A-77	Cantine Périscolaire	15,60 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-230 R-92 A-81	Cantine Périscolaire	37,80 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-412 R-93 A-13	Cantine Périscolaire	27,00 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-412 R-93 A-15	Cantine Périscolaire	27,00 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-412 R-93 A-18	Cantine Périscolaire	27,00 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-412 R-93 A-24	Cantine Périscolaire	54,00 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-412 R-93 A-25	Cantine Périscolaire	37,80 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-412 R-93 A-26	Cantine Périscolaire	27,00 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-412 R-93 A-29	Cantine Périscolaire	27,00 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-412 R-93 A-33	Cantine Périscolaire	27,00 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-412 R-93 A-37	Cantine Périscolaire	27,00 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-412 R-93 A-38	Cantine Périscolaire	2,70 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-412 R-93 A-39	Cantine Périscolaire	135,00 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-412 R-93 A-4	Cantine Périscolaire	27,00 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-412 R-93 A-48	Cantine Périscolaire	27,00 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-412 R-93 A-49	Cantine Périscolaire	27,00 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-412 R-93 A-54	Cantine Périscolaire	51,30 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-412 R-93 A-59	Cantine Périscolaire	22,61 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-412 R-93 A-60	Cantine Périscolaire	27,00 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-412 R-93 A-62	Cantine Périscolaire	27,00 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-412 R-93 A-64	Cantine Périscolaire	27,00 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-412 R-93 A-7	Cantine Périscolaire	27,00 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-56 R-89 A-12	Cantine Périscolaire	4,90 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-56 R-89 A-13	Cantine Périscolaire	32,40 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-56 R-89 A-16	Cantine Périscolaire	32,40 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-56 R-89 A-19	Cantine Périscolaire	2,40 €	Combinaison infructueuse d'actes

AR PREFECTURE

082-218201861-20210329-2021_03_20_20-DE
Reçu le 06/04/2021

- 4 -

Exercice	N° de pièce	Objet du titre	Reste à recouvrer	Motif
2018	T-56 R-89 A-22	Cantine Périscolaire	48,60 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-56 R-89 A-28	Cantine Périscolaire	62,10 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-56 R-89 A-29	Cantine Périscolaire	64,80 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-56 R-89 A-37	Cantine Périscolaire	32,40 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-56 R-89 A-43	Cantine Périscolaire	32,40 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-56 R-89 A-44	Cantine Périscolaire	18,70 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-56 R-89 A-55	Cantine Périscolaire	32,40 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-56 R-89 A-56	Cantine Périscolaire	62,10 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-56 R-89 A-6	Cantine Périscolaire	32,40 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-56 R-89 A-67	Cantine Périscolaire	29,70 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-577 R-94 A-11	Cantine Périscolaire	40,50 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-577 R-94 A-13	Cantine Périscolaire	43,20 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-577 R-94 A-15	Cantine Périscolaire	43,20 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-577 R-94 A-16	Cantine Périscolaire	31,05 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-577 R-94 A-19	Cantine Périscolaire	86,40 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-577 R-94 A-23	Cantine Périscolaire	86,40 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-577 R-94 A-27	Cantine Périscolaire	43,20 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-577 R-94 A-3	Cantine Périscolaire	43,20 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-577 R-94 A-30	Cantine Périscolaire	43,20 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-577 R-94 A-32	Cantine Périscolaire	43,20 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-577 R-94 A-34	Cantine Périscolaire	10,80 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-577 R-94 A-35	Cantine Périscolaire	210,60 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-577 R-94 A-37	Cantine Périscolaire	11,55 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-577 R-94 A-39	Cantine Périscolaire	29,70 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-577 R-94 A-41	Cantine Périscolaire	43,20 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-577 R-94 A-5	Cantine Périscolaire	43,20 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-577 R-94 A-52	Cantine Périscolaire	29,39 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-577 R-94 A-54	Cantine Périscolaire	86,40 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-577 R-94 A-55	Cantine Périscolaire	43,20 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-577 R-94 A-57	Cantine Périscolaire	32,40 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-795 R-95 A-10	Cantine Périscolaire	21,60 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-795 R-95 A-12	Cantine Périscolaire	12,10 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-795 R-95 A-13	Cantine Périscolaire	18,90 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-795 R-95 A-19	Cantine Périscolaire	43,20 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-795 R-95 A-21	Cantine Périscolaire	21,60 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-795 R-95 A-23	Cantine Périscolaire	21,60 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-795 R-95 A-24	Cantine Périscolaire	43,20 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-795 R-95 A-25	Cantine Périscolaire	21,60 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-795 R-95 A-26	Cantine Périscolaire	5,40 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-795 R-95 A-27	Cantine Périscolaire	108,00 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-795 R-95 A-28	Cantine Périscolaire	43,20 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-795 R-95 A-3	Cantine Périscolaire	21,60 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-795 R-95 A-30	Cantine Périscolaire	21,60 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-795 R-95 A-31	Cantine Périscolaire	21,60 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-795 R-95 A-33	Cantine Périscolaire	2,70 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-795 R-95 A-41	Cantine Périscolaire	43,20 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-795 R-95 A-43	Cantine Périscolaire	21,60 €	Combinaison infructueuse d'actes

Exercice	N° de pièce	Objet du titre	Reste à recouvrer	Motif
2018	T-795 R-95 A-6	Cantine Périscolaire	21,60 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-795 R-95 A-7	Cantine Périscolaire	18,40 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-795 R-95 A-8	Cantine Périscolaire	21,60 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-806 R-96 A-10	Cantine Périscolaire	37,80 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-806 R-96 A-12	Cantine Périscolaire	37,80 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-806 R-96 A-13	Cantine Périscolaire	7,80 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-806 R-96 A-14	Cantine Périscolaire	12,15 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-806 R-96 A-17	Cantine Périscolaire	19,90 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-806 R-96 A-19	Cantine Périscolaire	75,60 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-806 R-96 A-20	Cantine Périscolaire	13,50 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-806 R-96 A-22	Cantine Périscolaire	37,80 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-806 R-96 A-24	Cantine Périscolaire	37,80 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-806 R-96 A-26	Cantine Périscolaire	37,80 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-806 R-96 A-28	Cantine Périscolaire	37,80 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-806 R-96 A-29	Cantine Périscolaire	10,80 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-806 R-96 A-30	Cantine Périscolaire	189,00 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-806 R-96 A-35	Cantine Périscolaire	37,80 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-806 R-96 A-36	Cantine Périscolaire	37,80 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-806 R-96 A-38	Cantine Périscolaire	37,80 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-806 R-96 A-39	Cantine Périscolaire	10,40 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-806 R-96 A-40	Cantine Périscolaire	75,60 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-806 R-96 A-45	Cantine Périscolaire	3,24 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-806 R-96 A-48	Cantine Périscolaire	75,60 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-806 R-96 A-5	Cantine Périscolaire	27,00 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-806 R-96 A-50	Cantine Périscolaire	37,80 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-806 R-96 A-7	Cantine Périscolaire	37,80 €	Combinaison infructueuse d'actes
Sous-total 2018			5 910,45 €	
2019	T-632	Cantine Périscolaire	10,00 €	Seuil
2019	T-663	Cantine Périscolaire	5,40 €	Seuil
2019	T-35 R-100 A-22	Cantine Périscolaire	10,91 €	Seuil
Sous-total 2019			26,31 €	
2020	T-499	RAFP - retraite additionnelle	2,56 €	Seuil
2020	T-655	Cantine Périscolaire	10,00 €	Seuil
2020	T-656	Cantine Périscolaire	1,60 €	Seuil
Sous-total 2020			14,16 €	
TOTAL			5 950,92 €	

Monsieur le Maire propose :

- d'ADMETTRE EN NON-VALEUR la somme de 5 950,92 € concernant principalement des impayés de cantine,
- de DIRE que la dépense correspondante sera prélevée sur l'article 6541 « Créances admises en non-valeur »,

2021-03-20-20

- 6 -

- de PROCEDER à la reprise sur provision (article 7817) pour les non-valeurs afférentes aux exercices :

- 2018 pour un montant de 5 910,45 €,
- 2019 pour un montant de 26,31€,

- de PROCEDER à une reprise sur provision afférente à l'exercice 2017 pour le reliquat disponible, soit 2 103,59 €,

- de l'AUTORISER ou en son absence d'autoriser son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Le Conseil Municipal,
Où, l'exposé de Monsieur le Maire
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- DECIDE d'ADMETTRE EN NON-VALEUR la somme de 5 950,92 € concernant principalement des impayés de cantine,

- DECIDE de DIRE que la dépense correspondante sera prélevée sur l'article 6541 « Créances admises en non-valeur »,

- DECIDE de PROCEDER à la reprise sur provision (article 7817) pour les non-valeurs afférentes aux exercices :

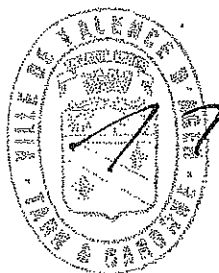
- 2018 pour un montant de 5 910,45 €,
- 2019 pour un montant de 26,31€,

- DECIDE de PROCEDER à une reprise sur provision afférente à l'exercice 2017 pour le reliquat disponible, soit 2 103,59 €,

- DECIDE d'AUTORISER Monsieur le Maire ou en son absence d'autoriser son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en Mairie,
les jours, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait conforme,
Valence d'Agen, le 31 mars 2021

Le Maire,



Jean-Michel BAYLET

DELIBERATION N°2021-03-21-21**OBJET : ADMISSION EN NON-VALEUR - ASSAINISSEMENT**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,

Vu la demande d'admission en non-valeur présentée par Monsieur le Trésorier de Valence d'Agen concernant des titres de recettes de redevance assainissement afférents à l'exercice 2018 dont il n'a pas pu réaliser le recouvrement,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Finances-Budget-Prospective financière, sous la présidence de Madame Catherine PERE, 18 mars 2021,

Considérant que le montant de ces titres de recettes irrécouvrables s'élève à la somme de 13 323,29 € (soit 12 112,08 € HT) sur le budget principal, dont le détail figure ci-dessous :

Exercice	N° de pièce	Objet du titre	Reste à recouvrer	Motif
2018	T-5	Redevance assainissement	381,00 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-391	Redevance assainissement	157,56 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-6	Redevance assainissement	89,94 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-12	Redevance assainissement	40,66 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-17	Redevance assainissement	108,42 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-399	Redevance assainissement	43,12 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-19	Redevance assainissement	250,10 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-401	Redevance assainissement	119,06 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-22	Redevance assainissement	10,18 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-407	Redevance assainissement	55,76 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-23	Redevance assainissement	71,46 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-411	Redevance assainissement	35,16 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-25	Redevance assainissement	11,26 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-34	Redevance assainissement	63,30 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-416	Redevance assainissement	156,02 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-39	Redevance assainissement	31,42 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-417	Redevance assainissement	68,24 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-42	Redevance assainissement	200,82 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-418	Redevance assainissement	120,60 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-51	Redevance assainissement	37,91 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-52	Redevance assainissement	0,20 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-423	Redevance assainissement	19,13 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-53	Redevance assainissement	76,08 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-424	Redevance assainissement	45,14 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-425	Redevance assainissement	42,06 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-54	Redevance assainissement	153,86 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-55	Redevance assainissement	10,42 €	Combinaison infructueuse d'actes

Exercice	N° de pièce	Objet du titre	Reste à recouvrer	Motif
2018	T-426	Redevance assainissement	15,88 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-58	Redevance assainissement	46,73 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-64	Redevance assainissement	121,66 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-433	Redevance assainissement	79,16 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-66	Redevance assainissement	105,49 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-435	Redevance assainissement	1,69 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-69	Redevance assainissement	119,20 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-72	Redevance assainissement	123,82 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-439	Redevance assainissement	83,64 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-74	Redevance assainissement	237,78 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-441	Redevance assainissement	143,70 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-75	Redevance assainissement	79,16 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-77	Redevance assainissement	16,50 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-83	Redevance assainissement	384,29 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-84	Redevance assainissement	33,95 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-447	Redevance assainissement	45,65 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-85	Redevance assainissement	1,00 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-88	Redevance assainissement	95,55 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-89	Redevance assainissement	42,20 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-449	Redevance assainissement	29,74 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-91	Redevance assainissement	48,59 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-450	Redevance assainissement	34,36 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-451	Redevance assainissement	22,04 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-452	Redevance assainissement	88,26 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-333	Redevance assainissement	155,97 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-101	Redevance assainissement	64,30 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-102	Redevance assainissement	11,77 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-461	Redevance assainissement	66,70 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-103	Redevance assainissement	23,15 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-462	Redevance assainissement	23,49 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-105	Redevance assainissement	29,17 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-113	Redevance assainissement	3,82 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-466	Redevance assainissement	62,08 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-114	Redevance assainissement	28,15 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-115	Redevance assainissement	69,92 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-467	Redevance assainissement	65,16 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-117	Redevance assainissement	172,77 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-472	Redevance assainissement	92,88 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-118	Redevance assainissement	93,51 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-119	Redevance assainissement	125,68 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-473	Redevance assainissement	86,11 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-125	Redevance assainissement	129,34 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-126	Redevance assainissement	141,22 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-133	Redevance assainissement	57,60 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-481	Redevance assainissement	34,36 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-134	Redevance assainissement	27,87 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-136	Redevance assainissement	99,06 €	Combinaison infructueuse d'actes

Exercice	N° de pièce	Objet du titre	Reste à recouvrer	Motif
2018	T-139	Redevance assainissement	36,04 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-486	Redevance assainissement	23,58 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-487	Redevance assainissement	24,20 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-142	Redevance assainissement	165,09 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-489	Redevance assainissement	15,10 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-144	Redevance assainissement	109,96 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-490	Redevance assainissement	51,30 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-145	Redevance assainissement	516,98 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-146	Redevance assainissement	14,48 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-149	Redevance assainissement	38,85 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-151	Redevance assainissement	172,48 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-152	Redevance assainissement	57,19 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-494	Redevance assainissement	28,20 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-154	Redevance assainissement	23,63 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-155	Redevance assainissement	83,30 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-158	Redevance assainissement	20,64 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-159	Redevance assainissement	134,60 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-500	Redevance assainissement	79,02 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-160	Redevance assainissement	59,14 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-501	Redevance assainissement	42,06 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-165	Redevance assainissement	152,16 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-503	Redevance assainissement	99,04 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-505	Redevance assainissement	66,70 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-168	Redevance assainissement	150,00 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-169	Redevance assainissement	179,26 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-506	Redevance assainissement	99,04 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-173	Redevance assainissement	97,13 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-511	Redevance assainissement	42,06 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-385	Redevance assainissement	359,18 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-181	Redevance assainissement	74,99 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-516	Redevance assainissement	34,36 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-517	Redevance assainissement	179,86 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-522	Redevance assainissement	20,50 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-188	Redevance assainissement	200,97 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-189	Redevance assainissement	29,88 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-523	Redevance assainissement	17,42 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-190	Redevance assainissement	138,97 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-80	Redevance assainissement	117,66 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-469	Redevance assainissement	51,30 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-195	Redevance assainissement	57,60 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-198	Redevance assainissement	29,88 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-531	Redevance assainissement	25,12 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-209	Redevance assainissement	26,80 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-537	Redevance assainissement	20,50 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-211	Redevance assainissement	15,42 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-213	Redevance assainissement	60,49 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-542	Redevance assainissement	28,20 €	Combinaison infructueuse d'actes

Exercice	N° de pièce	Objet du titre	Reste à recouvrer	Motif
2018	T-543	Redevance assainissement	22,04 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-217	Redevance assainissement	133,10 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-545	Redevance assainissement	96,95 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-218	Redevance assainissement	19,10 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-546	Redevance assainissement	17,42 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-219	Redevance assainissement	219,92 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-547	Redevance assainissement	138,02 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-220	Redevance assainissement	227,62 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-548	Redevance assainissement	115,98 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-228	Redevance assainissement	17,90 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-312	Redevance assainissement	82,24 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-229	Redevance assainissement	39,97 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-556	Redevance assainissement	20,50 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-232	Redevance assainissement	16,33 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-235	Redevance assainissement	201,75 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-557	Redevance assainissement	86,72 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-236	Redevance assainissement	69,21 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-237	Redevance assainissement	90,00 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-99	Redevance assainissement	111,72 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-455	Redevance assainissement	106,74 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-240	Redevance assainissement	287,06 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-560	Redevance assainissement	152,94 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-245	Redevance assainissement	54,52 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-563	Redevance assainissement	49,51 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-566	Redevance assainissement	101,22 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-250	Redevance assainissement	105,34 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-251	Redevance assainissement	196,20 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-568	Redevance assainissement	93,44 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-253	Redevance assainissement	46,50 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-259	Redevance assainissement	65,30 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-575	Redevance assainissement	32,82 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-264	Redevance assainissement	141,52 €	Combinaison infructueuse d'actes
Sous-total 2018			13 292,93 €	
2019	T-260	Redevance assainissement	14,84 €	Combinaison infructueuse d'actes
Sous-total 2019			14,84 €	
2020	T-97	Redevance assainissement	14,78 €	Combinaison infructueuse d'actes
2020	T-115	Redevance assainissement	0,74 €	Combinaison infructueuse d'actes
Sous-total 2020			15,52 €	
TOTAL			13 323,29 €	

Considérant que suite à la clôture du budget annexe assainissement au 1^{er} janvier 2021, il convient de comptabiliser ces écritures sur le budget communal,

Monsieur le Maire propose :

- d'ADMETTRE EN NON-VALEUR la somme de 13 323,29 € TTC, soit 12 112,08 € HT concernant des impayés de redevance assainissement,

2021-03-21-21

- 6 -

- de DIRE que la dépense correspondante sera prélevée sur l'article 6541 « Créances admises en non-valeur »,

- de PROCEDER à la reprise sur provision (article 7817) pour les non-valeurs afférentes aux exercices :

- 2018 pour un montant de 12 084,48 €,
- 2019 pour un montant de 13,49 €,
- 2020 pour un montant de 14,11 €,

- de l'AUTORISER ou en son absence d'autoriser son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Le Conseil Municipal,
Où, l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE d'ADMETTRE EN NON-VALEUR la somme de 13 323,29 € TTC, soit 12 112,08 € HT concernant des impayés de redevance assainissement,**

- **DECIDE de DIRE que la dépense correspondante sera prélevée sur l'article 6541 « Créances admises en non-valeur »,**

- **DECIDE de PROCEDER à la reprise sur provision (article 7817) pour les non-valeurs afférentes aux exercices :**

- 2018 pour un montant de 12 084,48 €,
- 2019 pour un montant de 13,49 €,
- 2020 pour un montant de 14,11 €,

- **DECIDE d'AUTORISER Monsieur le Maire ou en son absence d'autoriser son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.**

Fait et délibéré en Mairie,
les jours, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait conforme,
Valence d'Agen, le 31 mars 2021

Le Maire,



Jean-Michel BAYLET

DELIBERATION N°2021-03-22-22**OBJET : CRÉANCES ÉTEINTES - ASSAINISSEMENT**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,

Vu les demandes de créances éteintes présentées par Monsieur le Trésorier de Valence d'Agén pour un montant total de 432,69 euros TTC (soit 393,36 € HT) concernant des titres de recettes afférent aux exercices 2018, 2019 et 2020 dont il n'a pu réaliser le recouvrement,

Vu la mesure d'effacement imposée par le jugement du Tribunal de Commerce, portant sur le dossier ci-dessous :

Exercice	N° de pièce	Objet du titre	Reste à recouvrer	Motif
2018	T157	Redevance assainissement	197,23 €	Jugement de clôture pour insuffisance d'actif
2018	T496	Redevance assainissement	82,10 €	
2019	T154	Redevance assainissement	88,46 €	
2020	T128	Redevance assainissement	64,90 €	
Total			432,69 €	

La Commission Finances-Budget-Pro prospective financière, sous la présidence de Madame Catherine PERE, a émis un avis favorable le 18 mars 2021.

Considérant que suite à la clôture du budget annexe assainissement au 1^{er} janvier 2021, il convient de comptabiliser ces écritures sur le budget communal,

Monsieur le Maire propose :

- d'ACCEPTER l'effacement de dette du dossier ci-dessus pour un montant de 432,69 € TTC (soit 393,36 € HT),
- de DIRE que la dépense correspondante sera prélevée sur l'article 6542 « Créances éteintes » du budget,
- de PROCEDER à la reprise de provision (article 7817) pour les créances afférentes à :
 - l'exercice 2018 pour un montant de 253,94 €,
 - l'exercice 2019 pour un montant de 80,42 €,
 - l'exercice 2020 pour un montant de 59,00 €.

Le Conseil Municipal,
Où, l'exposé de Monsieur le Maire,

2021-03-22-22

- 3 -

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE d'ACCEPTER l'effacement de dette du dossier ci-dessus pour un montant de 432,69 € TTC (soit 393,36 € HT),**

- **DECIDE de DIRE que la dépense correspondante sera prélevée sur l'article 6542 « Créances éteintes » du budget,**

- **DECIDE de PROCEDER à la reprise de provision (article 7817) pour les créances afférentes à :**

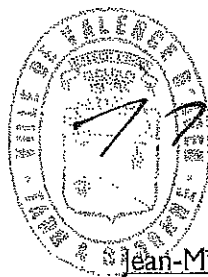
- **l'exercice 2018 pour un montant de 253,94 €,**

- **l'exercice 2019 pour un montant de 80,42 €,**

- **l'exercice 2020 pour un montant de 59,00 €.**

Fait et délibéré en Mairie,
les jours, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait conforme,
Valence d'Agen, le 31 mars 2021

Le Maire,



Jean-Michel BAYLET

DELIBERATION N°2021-03-23-23**OBJET : ADMISSION EN NON-VALEUR - TOURISME**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,

Vu la demande d'admission en non-valeur présentée par Monsieur le Trésorier de Valence d'Agen concernant un titre de recette dont il n'a pas pu réaliser le recouvrement,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Finances-Budget-Prospective financière, sous la présidence de Madame Catherine PERE, 18 mars 2021,

Considérant que le montant de ce titre de recette irrécouvrable s'élève à la somme de 304,00 € TTC, soit 253,33 € HT, sur le budget tourisme, dont le détail figure ci-dessous :

Exercice	N° de pièce	Objet du titre	Reste à recouvrer	Motif
2018	T-6	Séjour camping du 30 septembre au 07 novembre 2017	304,00 €	Combinaison infructueuse d'actes

Monsieur le Maire propose :

- d'ADMETTRE EN NON-VALEUR la somme de 304,00 € TTC, soit 253,33 € HT concernant un impayé du camping,
- de DIRE que la dépense correspondante sera prélevée sur l'article 6541 « Créances admises en non-valeur »,
- de l'AUTORISER ou en son absence d'autoriser son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Le Conseil Municipal,

Oui, l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE d'ADMETTRE EN NON-VALEUR la somme de 304,00 € TTC, soit 253,33 € HT concernant un impayé du camping,**

AR PREFECTURE

082-218201861-20210323-2021_03_23_23-DE

Reçu le 06/04/2021

2021-03-23-23

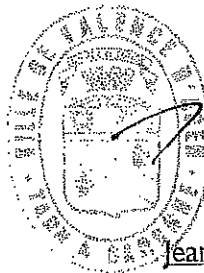
- 3 -

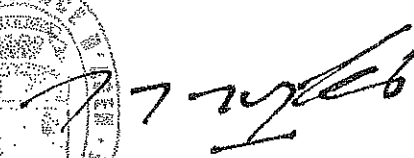
- **DECIDE de DIRE** que la dépense correspondante sera prélevée sur l'article 654I
« Créances admises en non-valeur », .

- **DECIDE d'AUTORISER** Monsieur le Maire ou en son absence d'autoriser son
représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en Mairie,
les jours, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait conforme,
Valence d'Agen, le 31 mars 2021

Le Maire,




Jean-Michel BAYLET

DELIBERATION N°2021-03-24-24**OBJET : ADMISSION EN NON-VALEUR - « ANIMATIONS, CULTURE, EVENEMENTIEL »**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la demande d'admission en non-valeur présentée par Monsieur le Trésorier de Valence d'Agen concernant des titres de recette dont il n'a pas pu réaliser le recouvrement,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Finances-Budget-Prospective financière, sous la présidence de Madame Catherine PERE, 18 mars 2021,

Considérant que le montant de ces titres de recette irrécouvrables s'élève à la somme de 412,24 €, sur le budget Animations, culture, événementiel, dont le détail figure ci-dessous :

Exercice	N° de pièce	Objet du titre	Reste à recouvrer	Motif
2018	T-153	Facture danse 2 ^{ème} trimestre 2017-2018	126,00 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-175	Facture danse 2 ^{ème} trimestre 2017-2018	80,00 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-342	Facture danse 3 ^{ème} trimestre 2017-2018	126,00 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-363	Facture danse 3 ^{ème} trimestre 2017-2018	80,00 €	Combinaison infructueuse d'actes
2020	T-81	Facture danse 2 ^{ème} trimestre 2019-2020	0,24 €	Seuil
Total			412,24 €	

Monsieur le Maire propose :

- d'ADMETTRE EN NON-VALEUR la somme de 412,24 € concernant des impayés de l'école de danse,
- de DIRE que la dépense correspondante sera prélevée sur l'article 654I « Créances admises en non-valeur »,
- de l'AUTORISER ou en son absence d'autoriser son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Le Conseil Municipal,
Où, l'exposé de Monsieur le Maire,

2021-03-24-24

- 3 -

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

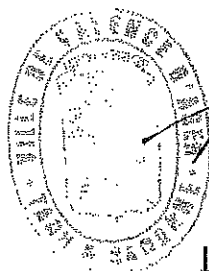
- **DECIDE d'ADMETTRE EN NON-VALEUR** la somme de 412,24 € concernant des impayés de l'école de danse,

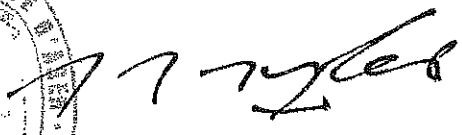
- **DECIDE de DIRE** que la dépense correspondante sera prélevée sur l'article 6541 « Créances admises en non-valeur »,

- **DECIDE d'AUTORISER** Monsieur le Maire ou en son absence d'autoriser son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en Mairie,
les jours, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait conforme,
Valence d'Agen, le 31 mars 2021

Le Maire,




Jean-Michel BAYLET

DELIBERATION N°2021-03-25-25**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS – RESTRUCTURATION DU STADE MUNICIPAL – TRANCHE 3**

Considérant qu'il convient d'engager une troisième tranche de travaux au stade municipal,

Considérant que le montant prévisionnel de cette opération est de 60 000 € HT et que plusieurs partenaires financiers peuvent être sollicités,

La Commission Finances-Budget-Pro prospective financière, sous la présidence de Madame Catherine PERE, a émis un avis favorable le 18 mars 2021.

Monsieur le Maire propose :

- d'APPROUVER ce projet,
- d'APPROUVER le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses		Recettes	
Coût de l'opération HT	60 000 €	Etat (25 %)	15 000 €
		Région (35 %)	21 000 €
		Département (15 %)	9 000 €
		Communauté de Communes (5 %)	3 000 €
		Autofinancement ou emprunt	12 000 €
TOTAL	60 000 €	TOTAL	60 000 €

- de SOLLICITER auprès de l'Etat, de la Région, du Département et de la Communauté de Communes les subventions relatives aux travaux concernant la Tranche 3 du stade municipal,

- de l'AUTORISER ou en son absence d'autoriser son représentant, à accomplir toutes les formalités relatives à ce dossier et à signer les documents de demandes de subvention nécessaires à cette opération.

Le Conseil Municipal,
Où, l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- DECIDE d'APPROUVER ce projet,

2021-03-25-25

- 3 -

- DECIDE d'APPROUVER le plan de financement prévisionnel suivant :

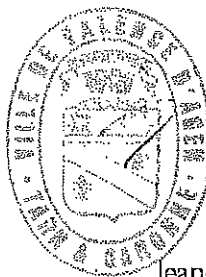
Dépenses		Recettes	
Coût de l'opération HT	60 000 €	Etat (25 %)	15 000 €
		Région (35 %)	21 000 €
		Département (15 %)	9 000 €
		Communauté de Communes (5 %)	3 000 €
		Autofinancement ou emprunt	12 000 €
TOTAL	60 000 €	TOTAL	60 000 €

- DECIDE de SOLLICITER auprès de l'Etat, de la Région, du Département et de la Communauté de Communes les subventions relatives aux travaux concernant la Tranche 3 du stade municipal,

- DECIDE d'AUTORISER Monsieur le Maire ou en son absence d'autoriser son représentant, à accomplir toutes les formalités relatives à ce dossier et à signer les documents de demandes de subvention nécessaires à cette opération.

Fait et délibéré en Mairie,
les jours, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait conforme,
Valence d'Agen, le 31 mars 2021

Le Maire,



Jean-Michel BAYLET

DELIBERATION N°2021-03-26-26**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS – EGLISE NOTRE-DAME – TRANCHE 2**

Considérant la nécessité de procéder à une deuxième tranche de travaux des travaux à l'Eglise Notre-Dame,

Considérant que le montant prévisionnel de cette opération est de 49 160 € HT et que plusieurs partenaires financiers peuvent être sollicités,

La Commission Finances-Budget-Pro prospective financière, sous la présidence de Madame Catherine PERE, a émis un avis favorable le 18 mars 2021.

Monsieur le Maire propose :

- d'APPROUVER ce projet,
- d'APPROUVER le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses		Recettes	
Coût de l'opération HT	49 160 €	Etat (48 %)	23 597 €
		Département (12 %)	5 899 €
		Communauté de Communes (20 %)	9 832 €
		Autofinancement ou emprunt	9 832 €
TOTAL	49 160 €	TOTAL	49 160 €

- de SOLLICITER auprès de l'Etat, du Département et de la Communauté de Communes des Deux Rives les subventions relatives aux travaux de l'Eglise Notre-Dame,

- de l'AUTORISER ou en son absence d'autoriser son représentant, à accomplir toutes les formalités relatives à ce dossier et à signer les documents de demandes de subvention nécessaires à cette opération.

Le Conseil Municipal,

Où, l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE d'APPROUVER ce projet,**

2021-03-26-26

- 3 -

- DECIDE d'APPROUVER le plan de financement prévisionnel suivant :

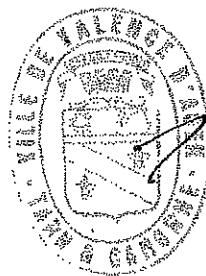
Dépenses		Recettes	
Coût de l'opération HT	49 160 €	Etat (48 %)	23 597 €
		Département (12 %)	5 899 €
		Communauté de Communes (20 %)	9 832 €
		Autofinancement ou emprunt	9 832 €
TOTAL	49 160 €	TOTAL	49 160 €

- DECIDE de SOLLICITER auprès de l'Etat, du Département et de la Communauté de Communes des Deux Rives les subventions relatives aux travaux de l'Eglise Notre-Dame,

- DECIDE d'AUTORISER Monsieur le Maire ou en son absence d'autoriser son représentant, à accomplir toutes les formalités relatives à ce dossier et à signer les documents de demandes de subvention nécessaires à cette opération.

Fait et délibéré en Mairie,
les jours, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait conforme,
Valence d'Agen, le 31 mars 2021

Le Maire,



Jean-Michel BAYLET

- 2 -

DELIBERATION N°2021-03-27-27**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS – AMÉNAGEMENT DE L'AVENUE DE GASCOGNE**

Considérant la nécessité de créer un cheminement piétonnier le long de l'Avenue de Gascogne,

Considérant que le montant prévisionnel de cette opération est de 59 704 € HT et que plusieurs partenaires financiers peuvent être sollicités,

La Commission Finances-Budget-Pro prospective financière, sous la présidence de Madame Catherine PERE, a émis un avis favorable le 18 mars 2021.

Monsieur le Maire propose :

- d'APPROUVER ce projet,
- d'APPROUVER le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses		Recettes	
Coût de l'opération HT	59 704 €	Etat (30 %)	17 911 €
		Département (50 %)	29 852 €
		Autofinancement ou emprunt	11 941 €
TOTAL	59 704 €	TOTAL	59 704 €

- de SOLLICITER auprès de l'Etat et du Département les subventions relatives aux travaux d'aménagement de l'avenue de Gascogne,

- de l'AUTORISER ou en son absence d'autoriser son représentant, à accomplir toutes les formalités relatives à ce dossier et à signer les documents de demandes de subvention nécessaires à cette opération.

Le Conseil Municipal,

Où, l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- DECIDE d'APPROUVER ce projet,

2021-03-27-27

- 3 -

- **DECIDE d'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel suivant :

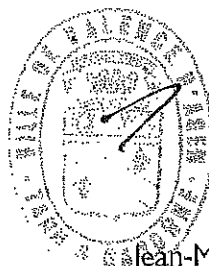
Dépenses		Recettes	
Coût de l'opération HT	59 704 €	Etat (30 %)	17 911 €
		Département (50 %)	29 852 €
		Autofinancement ou emprunt	11 941 €
TOTAL	59 704 €	TOTAL	59 704 €

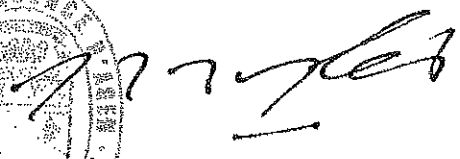
- **DECIDE** de **SOLLICITER** auprès de l'Etat et du Département les subventions relatives aux travaux d'aménagement de l'avenue de Gascogne,

- **DECIDE d'AUTORISER** Monsieur le Maire ou en son absence d'autoriser son représentant, à accomplir toutes les formalités relatives à ce dossier et à signer les documents de demandes de subvention nécessaires à cette opération.

Fait et délibéré en Mairie,
les jours, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait conforme,
Valence d'Agen, le 31 mars 2021

Le Maire,




Jean-Michel BAYLET

DELIBERATION N°2021-03-28-28**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS – ECLAIRAGE DES ARCADES**

Considérant la nécessité de réaliser des travaux d'éclairage au niveau des arcades de la Place Nationale,

Considérant que le montant prévisionnel de cette opération est de 108 000 € HT et que plusieurs partenaires financiers peuvent être sollicités,

La Commission Finances-Budget-Pro prospective financière, sous la présidence de Madame Catherine PERE, a émis un avis favorable le 18 mars 2021.

Monsieur le Maire propose :

- d'APPROUVER ce projet,
- d'APPROUVER le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses		Recettes	
Coût de l'opération HT	108 000 €	Région (25 %)	27 000 €
		Département (12 %)	12 960 €
		Communauté de Communes (30 %)	32 400 €
		Autofinancement ou emprunt	35 640 €
TOTAL	108 000 €	TOTAL	108 000 €

- de SOLLICITER auprès de la Région, du Département et de la Communauté de Communes des Deux Rives les subventions relatives aux travaux d'éclairage des arcades de la Place Nationale,

- de l'AUTORISER ou en son absence d'autoriser son représentant, à accomplir toutes les formalités relatives à ce dossier et à signer les documents de demandes de subvention nécessaires à cette opération.

Le Conseil Municipal,

Où, l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- DECIDE d'APPROUVER ce projet,

2021-03-28-28

- 3 -

- DECIDE d'APPROUVER le plan de financement prévisionnel suivant :

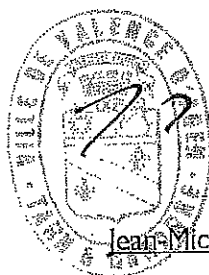
Dépenses		Recettes	
Coût de l'opération HT	108 000 €	Région (25 %)	27 000 €
		Département (12 %)	12 960 €
		Communauté de Communes (30 %)	32 400 €
		Autofinancement ou emprunt	35 640 €
TOTAL	108 000 €	TOTAL	108 000 €

- DECIDE de SOLLICITER auprès de la Région, du Département et de la Communauté de Communes des Deux Rives les subventions relatives aux travaux d'éclairage des arcades de la Place Nationale,

- DECIDE d'AUTORISER Monsieur le Maire ou en son absence d'autoriser son représentant, à accomplir toutes les formalités relatives à ce dossier et à signer les documents de demandes de subvention nécessaires à cette opération.

Fait et délibéré en Mairie,
les jours, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait conforme,
Valence d'Agen, le 31 mars 2021

La Maire,



Jean-Michel BAYLET

DELIBERATION N°2021-03-29-29**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS – ECLAIRAGE NOTRE-DAME**

Considérant la nécessité de réaliser des travaux d'éclairage au niveau de l'église Notre-Dame,

Considérant que le montant prévisionnel de cette opération est de 10 465 € HT et qu'une subvention peut être demandée à la Communauté de Communes des Deux Rives,

La Commission Finances-Budget-Pro prospective financière, sous la présidence de Madame Catherine PERE, a émis un avis favorable le 18 mars 2021.

Monsieur le Maire propose :

- d'APPROUVER ce projet,
- d'APPROUVER le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses		Recettes	
Coût de l'opération HT	10 465 €	Communauté de Communes (40 %)	4 186 €
		Autofinancement ou emprunt	6 279 €
TOTAL	10 465 €	TOTAL	10 465 €

- de SOLLICITER auprès de la Communauté de Communes des Deux Rives, une subvention relative aux travaux d'éclairage au niveau de l'église Notre-Dame,
- de m'AUTORISER ou en mon absence d'autoriser mon représentant, à accomplir toutes les formalités relatives à ce dossier et à signer les documents de demandes de subvention nécessaires à cette opération.

Le Conseil Municipal,
Où, l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE d'APPROUVER ce projet,**
- **DECIDE d'APPROUVER le plan de financement prévisionnel suivant :**

Dépenses		Recettes	
Coût de l'opération HT	10 465 €	Communauté de Communes (40 %)	4 186 €
		Autofinancement ou emprunt	6 279 €
TOTAL	10 465 €	TOTAL	10 465 €

AR PREFECTURE

082-218201861-20210329-2021_03_29_29-DE
Reçu le 06/04/2021

2021-03-29-29

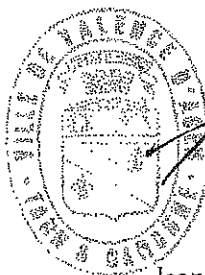
- 3 -

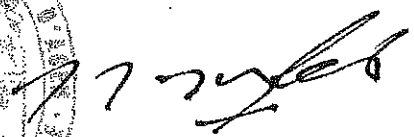
- DECIDE de SOLLICITER auprès de la Communauté de Communes des Deux Rives, une subvention relative aux travaux d'éclairage au niveau de l'église Notre-Dame,

- DECIDE d'AUTORISER Monsieur le Maire ou en son absence d'autoriser son représentant, à accomplir toutes les formalités relatives à ce dossier et à signer les documents de demandes de subvention nécessaires à cette opération.

Fait et délibéré en Mairie,
les jours, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait conforme,
Valence d'Agen, le 31. mars 2021

Le Maire,




Jean-Michel BAYLET

DELIBERATION N°2021-03-30-30**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS – ECLAIRAGE PUBLIC**

Considérant la nécessité de réaliser des travaux – acquisitions en matière d'éclairage public afin de réaliser des économies d'énergie.

Considérant que le montant prévisionnel de cette opération est de 45 835 € HT et que plusieurs partenaires financiers peuvent être sollicités,

La Commission Finances-Budget-Prospective financière, sous la présidence de Madame Catherine PERE, a émis un avis favorable le 18 mars 2021.

Je vous propose :

- d'APPROUVER ce projet,
- d'APPROUVER le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses		Recettes	
Coût de l'opération HT	45 835 €	Communauté de Communes (40 %)	18 334 €
		Département (12 %)	5 500 €
		Autofinancement ou emprunt	22 001 €
TOTAL	45 835 €	TOTAL	45 835 €

- de SOLLICITER auprès de la Communauté de Communes des Deux Rives et du Département, les subventions relatives aux travaux – acquisition en matière d'éclairage public,

- de l'AUTORISER ou en son absence d'autoriser son représentant à accomplir toutes les formalités relatives à ce dossier et à signer les documents de demandes de subvention nécessaires à cette opération.

Le Conseil Municipal,

Où, l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE d'APPROUVER ce projet,**

2021-03-30-30

- 3 -

- DECIDE d'APPROUVER le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses		Recettes	
Coût de l'opération HT	45 835 €	Communauté de Communes (40 %)	18 334 €
		Département (12 %)	5 500 €
		Autofinancement ou emprunt	22 001 €
TOTAL	45 835 €	TOTAL	45 835 €

- DECIDE de SOLLICITER auprès de la Communauté de Communes des Deux Rives et du Département, les subventions relatives aux travaux – acquisition en matière d'éclairage public,

- DECIDE d'AUTORISER Monsieur le Maire ou en son absence d'autoriser son représentant à accomplir toutes les formalités relatives à ce dossier et à signer les documents de demandes de subvention nécessaires à cette opération.

Fait et délibéré en Mairie,
les jours, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait conforme,
Valence d'Agen, le 31 mars 2021

Le Maire,




Jean-Michel BAYLET

DELIBERATION N°2021-03-31-31**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS – LE SITE DE L'ABATTOIR**

Considérant la nécessité de réaliser des travaux au niveau de l'abattoir afin d'aménager un site pour les manifestations et spectacles,

Considérant que le montant prévisionnel de cette opération est de 83 420 € HT et que plusieurs partenaires financiers peuvent être sollicités,

La Commission Finances-Budget-Pro prospective financière, sous la présidence de Madame Catherine PERE, a émis un avis favorable le 18 mars 2021.

Monsieur le Maire propose :

- d'APPROUVER ce projet,
- d'APPROUVER le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses		Recettes	
Coût de l'opération HT	83 420 €	Etat (25 %)	20 855 €
		Département (12 %)	10 010 €
		Communauté de Communes (20 %)	16 684 €
		Autofinancement ou emprunt	35 871 €
TOTAL	83 420 €	TOTAL	83 420 €

- de SOLLICITER auprès de l'Etat, du Département et de la Communauté de Communes des Deux Rives les subventions relatives aux travaux d'aménagement du site de l'abattoir.

- de l'AUTORISER ou en son absence d'autoriser son représentant, à accomplir toutes les formalités relatives à ce dossier et à signer les documents de demandes de subvention nécessaires à cette opération.

Le Conseil Municipal,

Oùï, l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- DECIDE d'APPROUVER ce projet,

2021-03-31-31

- 3 -

- DECIDE d'APPROUVER le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses		Recettes	
Coût de l'opération HT	83 420 €	Etat (25 %)	20 855 €
		Département (12 %)	10 010 €
		Communauté de Communes (20 %)	16 684 €
		Autofinancement ou emprunt	35 871 €
TOTAL	83 420 €	TOTAL	83 420 €

- DECIDE de SOLLICITER auprès de l'Etat, du Département et de la Communauté de Communes des Deux Rives les subventions relatives aux travaux d'aménagement du site de l'abattoir.

- DECIDE d'AUTORISER Monsieur le Maire ou en son absence d'autoriser son représentant, à accomplir toutes les formalités relatives à ce dossier et à signer les documents de demandes de subvention nécessaires à cette opération.

Fait et délibéré en Mairie,
les jours, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait conforme,
Valence d'Agen, le 31 mars 2021

Le Maire,



[Signature]
Jean-Michel BAYLET

DELIBERATION N°2021-03-32-32**OBJET : DEMANDES DE SUBVENTIONS DES ASSOCIATIONS – ANNÉE 2021**

Comme chaque année, les associations valenciennes ont déposé leurs demandes de subventions pour 2021.

Vu l'avis de la Commission Sport-Vie associative-Travaux sollicité le 9 mars 2021,

Le Conseil Municipal,
Sur proposition de Monsieur le Maire,

En application de l'article L.2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, n'ont pas pris part aux débats, ni au vote, pour l'attribution des subventions, pour les associations dont ils sont membres, les conseillers suivants : Monsieur Gil, Madame Laroussinie (qui a donné pouvoir à Madame Pradelle) et Madame Pradelle pour l'attribution de la subvention pour l'Avica, Madame Orlandi pour l'attribution de la subvention de l'ACCA, Monsieur Delbecque pour l'attribution de la subvention à l'association Force A pour la Force T, Monsieur Robert pour l'attribution de la subvention à l'association du Golf Club d'Espalais ne pouvant être membre et partie,

Après en avoir délibéré, 22 voix « pour » et 6 non participations au vote,

- DECIDE d'accorder les subventions suivantes (en euros), pour l'année 2021 :

**ASSOCIATIONS INTERVENANT EN MILIEU RURAL, CADRE DE VIE,
DEFENSE DE L'ENVIRONNEMENT**

SOCIETE DE PECHE "LA CANABELLO" 600,00

ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE
AGREEE de Valence d'Agen (A.C.C.A.) 600,00

Association des PIEGEURS AGRÉÉS de Tarn-et-Garonne 133,00

**ASSOCIATIONS CARITATIVES A BUT HUMANITAIRE, SANITAIRE
AYANT LEUR SIEGE OU EXERCANT UNE ACTIVITE A VALENCE
D'AGEN**

Croix Rouge Française (unité locale Valence/Auvillar) 2 500,00

Amicale pour le Don de Sang Bénévole
des Deux Rives 1 000,00

A.D.A.P.E.I. 12-82 (Association de parents,
de personnes handicapées mentales et de leurs amis) 140,00

2021-03-32-32

- 3 -

Les Restaurants du Cœur 900,00

Association TAANGA..... 600,00

Association Force A pour la Force T 150,00

ASSOCIATION ET ASSIMILES D'ANCIENS COMBATTANTS

FEDERATION NATIONALE DES ANCIENS
 COMBATTANTS EN ALGERIE, MAROC et
 TUNISIE (F.N.A.C.A. Valence/Auvillar)..... 250,00

FEDERATION NATIONALE ANDRE MAGINOT-
 ANCIENS COMBATTANTS (FNAM.AC)
 SECTION VALENCE D'AGEN/AUVILLAR..... 250,00

SOCIETE NATIONALE D'ENTRAIDE DE LA
 MEDAILLE MILITAIRE (SNEMM) - SECTION de
 VALENCE D'AGEN-AUVILLAR..... 250,00

OFFICE NATIONAL DES ANCIENS
 COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE
 EN DIFFICULTE - "BLEUET DE FRANCE" 50,00

ASSOCIATIONS PERISCOLAIRES

COLLEGE JEAN ROSTAND :
 Association sportive 700,00

Lycée Polyvalent JEAN BAYLET :
 Maison des Lycéens 700,00

ASSOCIATIONS CULTURELLES DE LOISIRS ET EDUCATIVES

Valence d'Agen Accueil..... 500,00

Club Amitié – Bonne Humeur 1 200,00

Cercle Philatélique des deux rives..... 150,00

Lyre Valencienne 3 000,00

Association Vie Culturelle et Artistique (AVICA).....	5 000,00
Association "2 Rives en Zic"	200,00
Valence Line Dance.....	200,00
Noël en Cirque.....	10 000,00
Les amis de Balivernes.....	250,00

ASSOCIATIONS SPORTIVES ET DE LOISIRS

Amicale Laïque Valencienne (A.L.V.A.)	37 000,00
Avenir Valencien Rugby	88 000,00
Tennis des deux rives.....	1 400,00
Club de Loisirs et d'Aventure Moto (C.L.A.M).....	12 000,00
Pétanque Club Valencien.....	1 500,00
Espoir Bouliste Valencien	200,00
Club d'Aéro-Modélisme de Valence d'Agen (C.A.M.V.A.)	400,00
Guidon Valencien- cyclotourisme.....	200,00
Cheval, poney club des deux rives - Equiloisirs.....	9 500,00
Organisation concours et animations diverses	4 500,00
Club Motonautique	100,00
RTT 82 – Randonneurs Tous Terrains	300,00

ASSOCIATIONS DIVERSES

Amicale des employés de la commune.....	17 000,00
Association du Golf club d'Espalais – compétition de septembre	800,00

2021-03-32-32

- 5 -

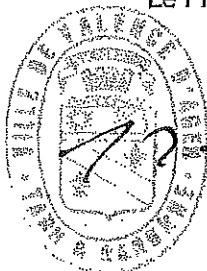
SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

La ligue contre le cancer.....	200,00
Association France Victimes 82 - AVIR.....	100,00
Association Lous Aïnats.....	300,00
ALVA - organisation de la 3 ^{ème} édition « l'ALVA sur son 31 ».....	1 000,00
Lyre Valencienne – organisation d'un concert avec l'orchestre De Fleurance.....	2 000,00
Espoir Bouliste Valencien – organisation d'un concours Regroupant les 3 disciplines boulistes	400,00
Association Française des Sclérosés en Plaque	100,00
Association MAPARSOL.....	100,00
TELETHON.....	400,00
AVICA – organisation du festival « Canal en scène ».....	5 000,00

- DIT que le montant des aides financières ainsi accordées sera financé à l'aide des crédits votés à l'article 6574 du Budget de l'exercice 2021.

Fait et délibéré en Mairie,
les jours, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait conforme,
Valence d'Agen, le 31 mars 2021

Le Maire,



Jean-Michel BAYLET

DELIBERATION N°2021-03-33-33**OBJET : SUBVENTIONS AUX COOPÉRATIVES SCOLAIRES – ANNÉE 2020-2021**

Comme dans le cadre de l'attribution des subventions aux associations, il convient d'arrêter le montant des subventions à verser aux coopératives scolaires pour l'année 2020-2021.

En effet, les 3 écoles de la commune ont constitué des coopératives scolaires affiliées à l'Office Central de la Coopération à l'Ecole (OCCE) en section locale de l'association départementale de l'OCCE de Tarn-et-Garonne.

Vu l'avis de la Commission Education-Ecole-Citoyenneté sollicité le 11 février 2021 pour les coopératives scolaires des écoles Jules Ferry, Gérard Lalanne et Pierre Perret,

Monsieur le Maire soumet ci-après les subventions qui seront allouées aux coopératives scolaires pour l'année 2020-2021 :

Elémentaire Jules FERRY.....	2 246,00 euros
Primaire Gérard LALANNE.....	1 700,00 euros
Maternelle Pierre PERRET.....	1 392,00 euros

- DIT que le montant des subventions municipales, votées au bénéfice de chaque coopérative scolaire ainsi accordées, sera financé à l'aide des crédits votés à l'article 6574 du Budget de l'exercice 2021.

Le Conseil Municipal,
Où, l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

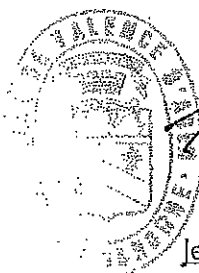
- DECIDE d'accorder les subventions aux coopératives scolaires des écoles Jules Ferry, Gérard Lalanne et Pierre Perret pour l'année 2020-2021 :

Elémentaire Jules FERRY.....	2 246,00 euros
Primaire Gérard LALANNE.....	1 700,00 euros
Maternelle Pierre PERRET.....	1 392,00 euros

- DECIDE de DIRE que le montant des subventions municipales, votées au bénéfice de chaque coopérative scolaire ainsi accordées, sera financé à l'aide des crédits votés à l'article 6574 du Budget de l'exercice 2021.

Fait et délibéré en Mairie,
les jours, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait conforme,
Valence d'Agen, le 31 mars 2021

Le Maire,



[Signature]
Jean-Michel BAYLET

DELIBERATION N°2021-03-34-34**OBJET : CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE ET CERTAINES ASSOCIATIONS**

L'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 prévoit que l'autorité administrative qui attribue une subvention doit, lorsque cette subvention dépasse un seuil défini par décret (n°2001-495 du 6 juin 2001 qui fixe ce montant à 23 000 euros), conclure une convention avec l'association qui en bénéficie, définissant l'objet et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

Par ailleurs, pour aider les associations dans la poursuite de leurs objectifs culturels, artistiques ou sportifs, la ville met à disposition, pour plusieurs associations, des locaux pour leur fonctionnement et la ville les exonère du paiement des loyers d'occupation de ces lieux.

Aussi, une nouvelle convention, pour la période 2021-2022-2023 doit être passée avec les associations suivantes : Equiloisirs-Cheval, Poney Club des 2 Rives, Avenir Valencien Rugby, Tennis des Deux Rives et l'ALVA.

Yu l'avis de la Commission Sport-Vie associative-Travaux sollicité le 9 mars 2021,

Il est proposé :

Associations	Biens mis à disposition par la commune
EQUILOISIRS – Cheval, Poney club des 2 Rives	Ensemble immobilier situé route des Charretiers
AVENIR VALENCIEN RUGBY	Stade municipal, Locaux au 17 Bd Victor Guilhem
TENNIS DES DEUX RIVES	Club House, Courts de tennis (route des Charretiers)
ALVA	Ensemble immobilier situé avenue de Bordeaux pour la section peinture, une salle à Léo Gipoulou pour la section théâtre, la mise à disposition du cinéma Apollo pour les répétitions générales et les spectacles Un local de 88 m ² au 31 avenue de Bordeaux à usage de garage pour du stockage

Monsieur le Maire propose :

- d'APPROUVER qu'une convention d'objectifs et de moyens soit conclue avec les associations suivantes : Equiloisirs-Cheval, Poney Club des 2 Rives, Avenir Valencien Rugby, Tennis des Deux Rives et l'ALVA, pour la période 2021-2022-2023,
- de l'AUTORISER ou en son absence d'autoriser son représentant à signer les conventions avec les associations désignées ci-dessus.

Le Conseil Municipal,
Où, l'exposé de Monsieur le Maire,

2021-03-34-34

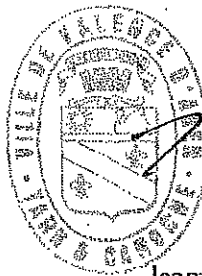
- 3 -

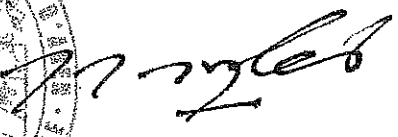
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE d'APPROUVER** qu'une convention d'objectifs et de moyens soit conclue avec les associations suivantes : Equiloisirs-Cheval, Poney Club des 2 Rives, Avenir Valencien Rugby, Tennis des Deux Rives et l'ALVA, pour la période 2021-2022-2023,
- **DECIDE d'AUTORISER** Monsieur le Maire ou en son absence d'autoriser son représentant à signer les conventions avec les associations désignées ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie,
les jours, mois et an que ci-dessus,
Pour extrait conforme,
Valence d'Agen, le 31 mars 2021

Le Maire,




Jean-Michel BAYLET

DELIBERATION N°2021-03-35-35**OBJET : PROJET D'ÉCLAIRAGE PUBLIC – CONVENTION DE MANDAT AU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE POUR L'AVENUE DE PEYROUTAS ET LA RUE LIZOTTE**

Il est apparu opportun d'envisager de confier la réalisation du projet d'éclairage public de l'avenue de Peyroutas et de la rue Lizotte au Syndicat Départemental d'Énergie de Tarn-et-Garonne.

Par ailleurs, Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que ce mandat porterait sur les missions suivantes :

- définition des conditions administratives et techniques selon lesquelles l'ouvrage sera étudié et exécuté,
- gestion des marchés de travaux et fournitures avec les entreprises adjudicataires du marché public,
- versement de la rémunération des entreprises selon le bordereau des prix unitaires en vigueur,
- suivi et contrôle des études et des travaux avec réception de ces derniers,
- gestions administrative, financière et comptable de l'opération,
- actions en justice et d'une manière générale tout acte nécessaire à l'exercice de ces missions,
- accomplissement de tous les actes afférents aux attributions mentionnées ci-dessus.

Monsieur le Maire précise que l'enveloppe prévisionnelle affectée au projet de réalisation d'un ouvrage d'éclairage public lié à la dissimulation avenue de Peyroutas et rue Lizotte est estimée à 49 400 euros TTC (rémunération du mandataire incluse).

Pour l'exercice de sa mission, le mandataire percevra une rémunération de 3,5 % du montant HT sur l'opération.

En ce qui concerne le financement de cette opération, Monsieur le Maire rappelle que cette opération pourra bénéficier d'une subvention, sous réserve toutefois des droits à subvention de la commune au moment de la facturation des travaux.

Monsieur le Maire propose :

- de l'AUTORISER à confier au Syndicat Départemental d'Énergie un mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du projet d'éclairage lié à la dissimulation, avenue de Peyroutas et rue Lizotte,
- d'ACCEPTER le paiement de la rémunération du mandataire pour l'opération à savoir 3,5 % du montant HT de l'opération,
- de l'AUTORISER ou en son absence d'autoriser son représentant à signer la convention de mandat ainsi que toutes les pièces découlant de ce dossier.

Le Conseil Municipal,

Oùï, l'exposé de Monsieur le Maire,

2021-03-35-35

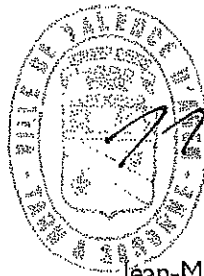
- 3 -

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE d'AUTORISER** Monsieur le Maire à confier au Syndicat Départemental d'Energie un mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du projet d'éclairage lié à la dissimulation, avenue de Peyroutas et rue Lizotte,
- **DECIDE d'ACCEPTER** le paiement de la rémunération du mandataire pour l'opération à savoir 3,5 % du montant HT de l'opération,
- **DECIDE d'AUTORISER** Monsieur le Maire ou en son absence d'autoriser son représentant à signer la convention de mandat ainsi que toutes les pièces découlant de ce dossier.

Fait et délibéré en Mairie,
les jours, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait conforme,
Valence d'Agen, le 31 mars 2021

Le Maire,



Jean-Michel BAYLET

DELIBERATION N°2021-03-36-36**OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION TEMPORAIRE DU CITY STADE A L'ASSOCIATION HANDBALL VALENCIEN DES DEUX RIVES**

Dans le cadre des entraînements du handball pour les catégories de moins de 11 ans, la présidente de l'association Handball Valencien des deux Rives a sollicité la commune de Valence d'Agen pour la mise à disposition temporaire du city stade, au complexe Gipoulou, afin de permettre le lien et une dynamique autour de leurs jeunes licenciés pendant cette période de crise sanitaire.

Jour : Mercredi après-midi de 15 heures à 17 heures.

Toutes les règles de sécurité des biens et des personnes, ainsi que les distances sanitaires et les gestes barrières, sont intégrées dans cette convention.

La convention vient définir les obligations et responsabilités de chacun, dans la mise à disposition temporaire du city stade à Valence d'Agen.

En ces temps où les pratiques sportives sont assez limitées,

Monsieur le Maire propose :

- d'APPROUVER les termes de la convention, de mise à disposition temporaire du city stade, au complexe Gipoulou à Valence d'Agen, à passer avec l'association Handball Valencien des deux Rives pour permettre aux catégories de moins de 11 ans d'exercer leur activité sportive,
- de l'AUTORISER ou en son absence d'autoriser son représentant à signer cette convention de mise à disposition ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Le Conseil Municipal,

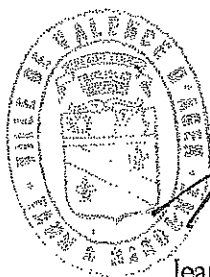
Où, l'exposé de Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- DECIDE d'APPROUVER les termes de la convention, de mise à disposition temporaire du city stade, au complexe Gipoulou à Valence d'Agen, à passer avec l'association Handball Valencien des deux Rives pour permettre aux catégories de moins de 11 ans d'exercer leur activité sportive,

- DECIDE d'AUTORISER Monsieur le Maire ou en son absence d'autoriser son représentant à signer cette convention de mise à disposition ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré en Mairie,
les jours, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait conforme,
Valence d'Agen, le 31 mars 2021



Le Maire,


Jean-Michel BAYLET

DELIBERATION N°2021-03-37-37**OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE SUIVI DES POPULATIONS DE CHATS LIBRES A PASSER AVEC L'ASSOCIATION A.R.P.A. 47**

Par délibération en date du 10 décembre 2019, le conseil municipal avait accepté les termes de la convention passée avec l'association A.R.P.A. (Association pour le Respect et la Protection de l'Animal), sise Impasse Bourbonnais, 47550 BOE, pour le suivi des populations de chats libres sur le territoire de la commune.

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de poursuivre cette démarche responsable et respectueuse du bien-être animal et de conclure une convention de partenariat avec cette association pour déterminer les modalités de prise en charge des frais de stérilisation et d'identification ainsi que du suivi de ces populations félines. La participation de la commune se fera sous forme d'acomptes à hauteur de 50 % des frais de stérilisations et de tatouages.

L'association prendra à sa charge les opérations de capture, de transport et de garde des animaux. Par ailleurs, la gestion, le suivi sanitaire et les conditions de garde des populations félines sont placés sous la responsabilité de l'ARPA 47.

Ce partenariat prendra effet à la date de la signature pour une durée d'un an.

Monsieur le Maire propose :

- d'ACCEPTER les termes de la convention à passer avec l'association pour le Respect et la Protection de l'Animal (ARPA), sise Impasse Bourbonnais, 47550 BOE pour le suivi des populations de chats libres sur le territoire de la commune,
- de l'AUTORISER, ou en son absence, d'autoriser son représentant, à signer la convention et toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

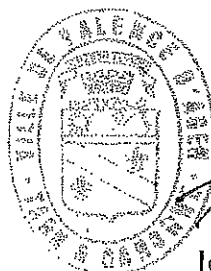
Le Conseil Municipal,
Où, l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

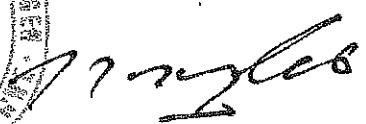
- DECIDE d'ACCEPTER les termes de la convention à passer avec l'association pour le Respect et la Protection de l'Animal (ARPA), sise Impasse Bourbonnais, 47550 BOE pour le suivi des populations de chats libres sur le territoire de la commune,

- DECIDE d'AUTORISER Monsieur le Maire, ou en son absence, d'autoriser son représentant, à signer la convention et toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

Fait et délibéré en Mairie,
les jours, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait conforme,
Valence d'Agen, le 31 mars 2021

Le Maire,




Jean-Michel BAYLET